



MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction générale du Trésor



BULLETIN D'ANALYSE ÉCONOMIQUE

GRANDE CHINE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

DE PÉKIN

T3 2021

L'actualité a été dense tout au long de ce troisième trimestre 2021. La stabilité financière, dont l'importance a été réitérée lors du comité central pour les affaires économiques et financières du 17 août, traverse bien des soubresauts avec la situation délicate des groupes Huarong et Evergrande. Les déclinaisons réglementaires de la campagne de « développement ordonné » de l'économie numérique ont été nombreuses et parfois radicales cet été. Les règles encadrant l'utilisation et le stockage des données, considérées comme un « facteur de production » à part entière, ont profondément évolué. Les évolutions se poursuivent sur le plan du climat et de l'environnement, avec des évolutions sur les déchets importés et surtout du financement des projets charbon en pays tiers. Dans le même temps, les échanges commerciaux continus témoignent du dynamisme économique du premier semestre. Bref une période très évolutive pour l'économie chinoise, que nous nous efforçons de suivre et de décrypter.

Jean-Marc FENET et l'équipe du SER de Pékin

# SOMMAIRE

Vers un renflouement de Huarong par les autorités ? .....	3
Inquiétudes autour de la situation du groupe Evergrande .....	10
Quelles perspectives pour les Variable Interest Entity chinois ? .....	14
Semestre record pour le commerce extérieur chinois de biens .....	17
Les échanges commerciaux français avec la Chine continuent d'augmenter .....	23
La souveraineté des données vue par la Chine .....	29
La régulation de l'économie numérique .....	37
Transport aérien : nouvelles menaces pour la continuité des liaisons aériennes tout-cargo et passagers .....	44
Déchets importés – vers le développement d'une économie circulaire .....	47
Vers la fin des investissements chinois dans des centrales à charbon le long des Nouvelles routes de la soie ? .....	51
Prospective : le secteur porcin chinois en 2021 et 2022 .....	54
Le marché des grumes de chêne en Chine .....	57
Des dégâts limités sur les cultures et l'élevage au Henan en dépit de la crue .....	59

## Vers un renflouement de Huarong par les autorités ?

Depuis 2018, la structure de défaillance nationale Huarong Asset Management connaît une dégradation inquiétante de sa situation financière, résultant de plusieurs années de **diversification risquée**. Alors que l'entreprise procède à des cessions d'actifs depuis plusieurs mois, elle a annoncé en août un potentiel plan de recapitalisation, qui serait mené par le **conglomérat d'Etat Citic**. Dans un contexte où la **garantie implicite de l'Etat envers les entreprises publiques est progressivement remise en cause**, cette intervention publique **témoigne de l'importance systémique de Huarong pour le système financier chinois**. En définitive, les autorités cherchent à contenir les risques d'instabilité financière, ce dont témoignent également les renforcements récents de la réglementation financière applicable **aux sociétés de gestion d'actifs, aux banques et aux assurances**.

### 1. En proie à d'importantes difficultés financières depuis 2018, Huarong a annoncé le 18 août un plan de recapitalisation soutenu par un conglomérat financier d'Etat

**Huarong Asset Management, structure de défaillance<sup>1</sup> créée en 1999 par le gouvernement afin de faciliter la restructuration du système bancaire chinois, fait face depuis 2018 à de nombreuses difficultés financières.** Sous le mandat de son ancien Président Lai Xiaomin, démis en 2018 et exécuté en 2021, le groupe aurait procédé selon les autorités à « [des] opération[s] agressive[s] et [une] expansion désordonnée », impliquant l'accumulation de centaines de milliards de yuans de créances irrécouvrables. En étendant ses activités à, entre autres, des activités bancaires (*Huarong Xiangjiang Bank*), des compagnies d'assurance (*Huarong Trust*) et de courtage (*Huarong Securities*), Huarong se serait écartée de sa mission initiale de traitement des créances douteuses des banques chinoises d'Etat.

**En avril 2021, les inquiétudes des investisseurs se multiplient quant à la capacité de Huarong à honorer sa dette en devises.** A cette date, l'entreprise affichait un bilan total de 1700 Mds CNY (260 Mds USD) et un passif obligataire total équivalent à 43 Mds USD (dont 21 Mds USD d'obligations *offshore*), la moitié devant échoir en 2022. De plus, selon Caixin, l'auditeur de Huarong EY aurait classé 380 Mds CNY de ses actifs comme « non performants ». Dès lors, l'annonce par l'entreprise du report de la publication de ses résultats et de la suspension le 1<sup>er</sup> avril de l'échange de ses actions cotées au *Hong Kong Stock Exchange*<sup>2</sup> dans l'attente de ceux-ci, a provoqué des dégagements record sur ses obligations.

**Le 18 août, Huarong indique (i) qu'elle prévoit de déclarer 100 Mds CNY (15 Mds USD) de pertes pour l'exercice 2020 et (ii) que cinq investisseurs stratégiques potentiels, dont Citic. Group Corp., pourraient**

<sup>1</sup> En anglais, « Asset Management Company » (AMC) ; en chinois, « 金融资产管理公司 ». Huarong est l'une des quatre AMC nationales mises en place par le gouvernement chinois en 1999 pour traiter les actifs non performants des banques d'Etat, avec *China Great Wall Asset Management*, *China Orient Asset Management* et *China Cinda Asset Management*.

<sup>2</sup> [2021033101720.pdf \(hkexnews.hk\)](https://www.hkexnews.hk/2021033101720.pdf)

**procéder à des injections de capital à hauteur de 100 Mds CNY.** Citic, disposant de l'équivalent de 1 000 Mds USD d'actifs sous gestion, est la deuxième holding financière nationale et l'une des plus anciennes institutions financières publiques. Les accords-cadres mentionnés par Huarong ne constituent cependant que des accords de principe à ce stade, et les négociations doivent se poursuivre pour faire aboutir le plan de recapitalisation.

## **2. Au regard des enjeux de stabilité financière, l'arbitrage des autorités entre mise en œuvre de la garantie et non-intervention devient de plus en plus ambigu**

**Cet événement s'inscrit dans un contexte où les autorités s'orientent progressivement et sélectivement vers une levée des garanties implicites dont jouissaient jusqu'alors les SOE,** notamment centrales. Ainsi, alors qu'entre 2017 et 2019, plus de 80 % des défauts obligataires touchaient des entreprises privées, cette part n'est plus que légèrement supérieure à 50% en 2020<sup>3</sup>. Cette inflexion répond à plusieurs enjeux : (1) responsabiliser les acteurs de marché dans leur appréhension des risques et leurs choix d'investissement; (2) laisser s'opérer les mécanismes de marché (faillites, restructurations sans concours public, etc.) ; (3) responsabiliser les entreprises et gouvernements locaux dans leur gestion. Il s'agit pour les autorités de réduire progressivement l'aléa moral auquel les décideurs sont exposés du fait de l'existence de la garantie implicite, qui pourrait en partie favoriser certains dysfonctionnements (corruption, gouvernance fragile, etc.), et représente donc un risque pour la stabilité financière.

**Cependant, l'objectif de stabilité financière peut ponctuellement réclamer de soutenir les entités les plus systémiques, comme en témoigne l'exemple de Huarong.** La stratégie d'arbitrage entre mise en œuvre de la garantie et laisser-faire demeure ambiguë, et semble s'orienter vers une sélection au cas par cas. S'agissant de Huarong, l'intervention est apparue nécessaire, eu égard notamment à la nature de ses activités et à la taille de son bilan. En outre, l'annonce du plan de recapitalisation est intervenue le 18 août, au lendemain de la 10ème Réunion du Comité central des affaires économiques et financières. Cela signale une approbation de la décision de renflouement au plus haut niveau, et confirme qu'une potentielle faillite de Huarong présenterait de trop forts risques pour la stabilité financière.

## **3. De façon générale, les autorités renforcent le cadre macro-prudentiel applicable à l'ensemble du secteur financier**

**L'importance de la préservation de la stabilité financière a été réaffirmée** par la PBoC lors de sa session de travail annuelle du 4 janvier 2021<sup>4</sup>, et par le Comité central pour les affaires économiques et financières, qui l'a présentée à nouveau comme « l'une des trois batailles majeures » le 17 août 2021.

**Depuis 2018, les autorités renforcent le cadre de surveillance sur le secteur des asset management companies afin de prévenir les risques induits par la diversification de leurs activités.** En décembre 2017, la

<sup>3</sup> Les entreprises d'État ont fait défaut sur un montant total de 98 Mds CNY (15,17 Mds USD) en 2020. La perspective d'une levée de la garantie implicite du gouvernement contribue à alimenter les préoccupations des investisseurs internationaux, compte tenu de l'ampleur de la dette (plus de 100 Mds USD) des entreprises chinoises sur les marchés internationaux.

<sup>4</sup> Dans un communiqué publié le 6 janvier, la PBoC a listé les 10 priorités pour l'année 2021, incluant les champs de politique monétaire, politique de change, contrôle des risques financiers, soutien aux entreprises, internationalisation du Yuan et réformes financières.

CBIRC a ainsi publié les « *Mesures pour la gestion du capital des sociétés de gestion d'actifs financiers* »<sup>5</sup>, établissant de nouvelles exigences d'adéquation en capital et enjoignant les structures de défaillance à se concentrer sur leur mission principale de traitement des actifs non performants des banques chinoises. Ces réglementations ont engendré des restructurations : 56 filiales des quatre AMC, de faible rentabilité et/ou trop éloignées de leur cœur de métier, ont été fusionnées ou dissoutes, impliquant une diminution du total des actifs du secteur de 188,4 Mds CNY<sup>6</sup>.

**Au-delà des AMC, les autorités consolident la réglementation financière applicable aux banques et aux assurances.** Publié en juillet 2020, le « *Plan d'action triennal pour l'amélioration de la gouvernance d'entreprise dans le secteur bancaire et des assurances (2020-2022)* »<sup>7</sup> entend ainsi renforcer la prévention et la réduction des risques financiers. Autre exemple, les « *Mesures provisoires pour la mise en œuvre de plans de redressement et de résolution des établissements bancaires et d'assurance* »<sup>8</sup>, publiées le 9 juin 2021 par la CBIRC prévoient les modalités de redressement et de résolution ordonnés des institutions financières en difficulté. Bien que ces réglementations fournissent un cadre de nature à atténuer les risques financiers systémiques, ce dernier devra néanmoins être approfondi et la mise en œuvre concrète des mesures prévues demeure sujette à caution.

**L'exemple de Huarong montre que le traitement des créances douteuses des banques chinoises, et plus largement l'assainissement du système financier, restent encore en grande partie à réaliser. Ce cas d'espèce témoigne également de l'ambiguïté des politiques interventionnistes. Il s'agit d'un levier politique essentiel, d'autant plus important pour les autorités dans le contexte actuel d'une « mise au pas » du secteur privé. Mais il peut aussi se transformer en contrainte : le non-renflouement d'une entreprise systémique pouvant mettre à mal la stabilité du système financier dans son ensemble, la laisser faire faillite devient impossible. Pour sortir de cette contradiction et vraiment faire davantage jouer les mécanismes de marché en Chine, l'accent devra être mis d'une part sur la supervision au jour le jour, et d'autre part sur la mise en place de plans de résolution crédibles pour les grandes institutions financières, ceux-ci devant permettre d'envisager des restructurations sans intervention publique.**

\* \* \*

L. Chalmel, H. Zilan & T. Carré (septembre 2021)

<sup>5</sup> « 金融资产管理公司资本管理办法 » [中国银行保险监督管理委员会 \(cbirc.gov.cn\)](http://www.cbirc.gov.cn). Le total des actifs du secteur n'est pas disponible.

<sup>6</sup> 赖小民案以案促改工作启示——头条——中央纪委国家监委网站 ([ccdi.gov.cn](http://www.ccdi.gov.cn))

<sup>7</sup> « 健全银行业保险业公司治理三年行动方案 (2020-2022年) » [中国银行保险监督管理委员会 \(cbirc.gov.cn\)](http://www.cbirc.gov.cn)

<sup>8</sup> « 银行保险机构恢复和处置计划实施暂行办法 » [中国银行保险监督管理委员会 \(cbirc.gov.cn\)](http://www.cbirc.gov.cn)

## Annexe : Chronologie des événements relatifs à la restructuration de Huarong

*Huarong Asset Management* a été ébranlée à la suite de la chute de son ancien président Lai Xiaomin en avril 2018, ce dernier ayant été exécuté en janvier 2021, jugé coupable de corruption<sup>9</sup>. Sous la direction de Lai, les activités de Huarong s'étaient étendues à des domaines tels que le courtage de titres, les fiducies ou l'assurance, la structure de défaillance s'écartant ainsi de son mandat initial de liquidation des créances douteuses des institutions financières chinoises. Cette expansion agressive a entraîné l'accumulation de centaines de milliards de yuans de créances irrécouvrables. Depuis la chute de Lai, Huarong a initié une restructuration du groupe, tout en menant une campagne de liquidation d'actifs, sous la pression accrue des régulateurs :

**En janvier 2021**, la succursale pékinoise de la CSRC enjoint *Huarong Securities Co. Ltd.* de procéder à un plan de liquidation de ses actifs risqués au plus vite. A cette date, les sources proches du dossier estimaient que Huarong Securities représentait près de 90 % du total des actifs risqués devant être cédés par le groupe Huarong.

**Le 31 mars 2021**, Huarong annonce le report de la publication de ses résultats ainsi que la suspension le 1<sup>er</sup> avril de l'échange de ses actions cotées à la Bourse de Hong Kong, à la demande du groupe. Ces événements alimentent les inquiétudes des investisseurs quant à la capacité de cette entité à honorer sa dette en devises (21 Mds USD d'obligations *offshore*), déclenchant des dégagements record sur ses obligations. Huarong justifie le report de la publication de ses résultats par le fait qu'une transaction importante était en cours de validation par les auditeurs.

**Le 10 avril**, le risque de report *sine die* de la publication des résultats de Huarong conduit l'agence *Standard & Poor's* à émettre un avertissement sur la notation de crédit. Les trois principales agences de notation placent ainsi la note de Huarong sous perspective négative, en raison de l'absence de soutien ferme apporté par le gouvernement central en avril, et malgré les spéculations quant à un potentiel renflouement des autorités. **Le marché craint en effet que l'entité *Huarong international*, qui est la principale plateforme de financement du groupe en USD, ne bénéficie plus de la garantie de la maison-mère et au-delà de celle du ministère des Finances, actionnaire majoritaire de Huarong.** De fortes tensions sur la dette obligataire en USD de Huarong, qui s'élève alors à 22 Mds USD, apparaissent. En particulier, le rendement d'une ligne obligataire en USD à 1 an s'est tendu à quelque 23% mardi 13 avril. S'agissant du marché obligataire *onshore* chinois, il ne pâtit que peu des inquiétudes des investisseurs internationaux même si la remise en cause de la garantie implicite dont bénéficie Huarong est de nature à remettre en cause cet équilibre.

**Le 19 avril**, les obligations *offshore* échéant fin 2022 rebondissent après avoir fait l'objet d'une décote de 65% mi-avril par rapport au pair, à la suite d'une information indiquant que l'entreprise a été en mesure de rembourser une échéance de 450 M USD. La CBIRC avait également rassuré les investisseurs en indiquant que la société disposait d'encaisses suffisantes pour honorer ses échéances. Malgré cette annonce, *Fitch Ratings* ramène la notation de Huarong de A à BBB en considérant que « l'indication par les autorités publiques d'un soutien financier à Huarong n'[est] pas totalement synchrone avec la capacité de la structure de défaillance à honorer ses échéances en dollars ». L'agence intègre en effet dans son **évaluation l'absence de transparence du gouvernement chinois quant à son intention de renflouer Huarong, tout en estimant qu'il aurait tout**

<sup>9</sup> Il a été reconnu coupable d'avoir accepté un montant total de 1,79 Mds CNY (230 M EUR) de pots-de-vin de 2008 à 2018.

**intérêt à le faire, au regard du rôle de Huarong dans le système financier chinois et des implications systémiques qu'un défaut éventuel entraînerait.** La décote était de 15% mardi 27 avril.

**Début mai**, Huarong nomme un nouveau président, Liang Qiang, après une vacance de près de six mois. Liang Qiang, l'ancien directeur général adjoint du Parti communiste et directeur exécutif de *China Great Wall Asset Management Co. Ltd.*, possède une vaste expérience dans les sociétés nationales de gestion d'actifs (AMC). Avant de rejoindre Great Wall, il était vice-président de *China Orient Asset Management Corp.*, supervisant les activités de prêt et de financement de la société. Auparavant, il a passé 20 ans dans une autre AMC nationale - *China Cinda Asset Management Co. Ltd.* Huarong nomme également Xu Yongli, l'ancien dirigeant de *China Orient*, en tant que vice-président.

**Le 17 mai**, pour rassurer les investisseurs du marché, Huarong conclut des accords de financement avec des banques d'Etat pour s'assurer qu'elle pourra financer sa dette au moins jusqu'à la fin du mois d'août, date à laquelle la société doit publier son rapport financier 2020, jusqu'à lors différé. Huarong affiche alors un total de 2,83 Mds USD d'obligations *offshore* et *onshore* venant à échéance d'ici fin août. Aucun élément n'assure que le financement des banques d'Etat sera étendu au-delà de cette échéance. La société doit aux créanciers domestiques et internationaux un équivalent d'environ 41 Mds USD (dont 22 Mds USD *offshore*) et se classe parmi les plus grands émetteurs chinois sur les marchés étrangers.

**Le 2 juin**, S&P confirme sa notation BBB+ tout en gardant Huarong sous surveillance pour une éventuelle dégradation.

**A la mi-juin**, selon une enquête de Caixin, Huarong tenterait de lever des fonds en vendant ses participations dans sept unités d'entreprises, dans le cadre d'une restructuration visant à honorer le remboursement de milliards de yuans d'obligations. Les entreprises concernées par le plan de liquidation, qui cumulent au total 700 Mds CNY d'actifs (109 Mds USD), incluent cinq filiales financières à savoir *Huarong Securities Co. Ltd.*, *Huarong International Trust Co. Ltd.*, *Huarong Xiangjiang Bank Corp. Ltd.*, *Huarong Consumer Finance Co. Ltd.* et *China Huarong Financial Leasing Co. Ltd.* Les deux autres entités considérées, présentant des situations financières défavorables, sont *Huarong Jinshang Asset Management Co. Ltd.*, une société régionale de gestion d'actifs basée dans le Shanxi, et *Huarong Zhong Guancun Distressed Assets Exchange Center Co. Ltd.*, une société de négoce d'actifs non performants dont la gestion est susceptible de revenir prochainement à la *China Central Depository and Clearing Co. Ltd.* En outre, une enquête réalisée par Citigroup Inc. indique que seuls 4% des investisseurs prédisent un défaut obligataire de Huarong, alors que 47% estiment qu'un soutien suffisant de l'État pourrait éviter un événement de crédit.

**Le 2 août**, Huarong précise son intention d'effectuer un transfert public de sa participation à 70% dans *Huarong Consumer Finance* (soit 630 M de parts, la valorisation des actifs sera faite par le MOF) à des parties-prenantes externes<sup>10</sup>. Huarong est également en phase de négociation avec les principaux créanciers institutionnels de *Huarong Trust* afin de procéder à un « échange de créances contre des participations et transfert de participations ». La société envisage aussi de vendre sa participation dans l'unité de crédit à la consommation d'Ant Group. Huarong pourrait ainsi liquider jusqu'à 1000 Mds CNY d'actifs, marquant une nouvelle étape dans le processus de réduction des risques financiers accumulés au cours d'années de mauvaise gestion. L'entreprise entend se

<sup>10</sup> [2021080202352.pdf \(hkexnews.hk\)](https://www.hkexnews.hk/2021080202352.pdf)

débarrasser de la quasi-totalité de ses unités commerciales en dehors de son activité principale de gestion des créances douteuses des banques chinoises.

**Le 18 août**, Huarong avertit les investisseurs qu'elle prévoit de déclarer des pertes nettes de 102,9 Mds CNY (15,87 Mds USD) pour l'année 2020, reflétant la liquidation et cession d'actifs risqués accumulés par « l'opération agressive et l'expansion désordonnée de l'ancien président Lai Xiaomin pendant son mandat » (76% des pertes en 2020 étant dues à l'activité de « gestion d'actifs et investissement », qui génère des pertes depuis trois années consécutives). Huarong a indiqué que les conséquences économiques de la crise du Covid-19 ont également contribué à dégrader la qualité de ses actifs. Huarong déclare cependant que les liquidités de la société sont suffisantes, et que les obligations nationales et étrangères arrivant à échéance ont été remboursées à temps.

**Le 18 août**, Huarong indique dans un communiqué avoir signé des accords-cadres d'investissement avec cinq investisseurs stratégiques potentiels, dont le géant d'Etat *Citic. Group Corp* (plus important conglomérat financier public chinois), pour une injection de capital totalisant environs 100 Mds CNY. Les quatre autres investisseurs sont *China Insurance Investment Co. Ltd.*, *China Life Asset Management Co. Ltd.*, *China Cinda Asset Management Co. Ltd.* et *Sino-Ocean Capital Holding Ltd.* L'accord-cadre n'est pas un document formel contraignant les investisseurs mentionnés à procéder aux injections de capital, et le plan de recapitalisation est toujours en cours d'étude, selon le communiqué officiel. Si elle est effectivement mise en œuvre, la recapitalisation est susceptible d'entraîner un changement d'actionnaire majoritaire : alors qu'au 30 juin 2020, Huarong était contrôlée par le Ministère des Finances (participation à hauteur de 61,41%), suivi du *National Council for Social Security Fund* (à 6,34%), Citic a déclaré qu'il prévoyait d'investir entre 20 et 50 Mds CNY dans Huarong, ce qui ferait de lui le nouvel actionnaire majoritaire devant le MOF. **Mettant fin à six mois de spéculation sur un potentiel renflouement par les autorités**, l'annonce de l'injection de capital au sein de Huarong provoque une reprise des obligations de la société sur les marchés internationaux: ses obligations perpétuelles augmentent de 11% pour s'échanger à 95 cents pour un dollar, contre seulement 49 cents en avril à la suite d'une vente massive.

Selon Caixin, Citic aurait envoyé une équipe de *due diligence* de la filiale *Citic Securities International Co. Ltd.*, en collaboration avec Cinda et des intermédiaires, dont le cabinet comptable KPMG, pour parcourir les états financiers de Huarong, interroger le personnel et effectuer des contrôles ponctuels et des inspections sur place des projets dans lesquels le groupe est impliqué. Les travaux de *due diligence* devraient être clôturés en octobre 2021 et le plan de recapitalisation finalisé d'ici le 31 décembre, selon les sources de Caixin.

Suite aux annonces, Fitch Ratings révisé son évaluation négative de Huarong en raison du soutien gouvernemental. A l'inverse, la note de crédit de Huarong est abaissée par Moody's de Baa1 à Baa2, compte tenu des pertes annoncées pour 2020, deux crans au-dessus d'un niveau de note spéculative, et reste sous examen pour une nouvelle dégradation potentielle.

**Le 29 août**, Huarong publie ses résultats pour l'année 2020<sup>11</sup> et le premier semestre 2021<sup>12</sup>. Huarong fait état d'une perte de 103 Mds CNY pour 2020. Cependant, elle a enregistré des bénéfices de 158M CNY au premier semestre 2021. Au 30 juin, les emprunts de la société s'élèvent à 782 Mds CNY, parmi lesquels ceux arrivant à échéance dans moins d'un an s'élèvent à 578 Mds CNY. En plus de cela, Huarong présente un encours

<sup>11</sup> [2021082900387.pdf \(hkexnews.hk\)](#)

<sup>12</sup> [2021082900395.pdf \(hkexnews.hk\)](#)

d'obligations et notes de 285 Mds CNY, dont 107,5 Mds CNY à arriver à échéance d'ici un an. Le ratio d'adéquation du capital est de 6,32% (contre 13,2% à la même période l'année dernière), soit bien en-deçà des exigences réglementaires (12,5%).

**Figure 1 : Résultats nets provenant des différentes activités de Huarong**

Mds CNY	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs non performants	11,9	15,9	20,3	12,9	19,6	-20,4
Services financiers	7,2	7	7,6	4,5	5,7	-2,4
Gestion d'actifs et investissement	3,1	7,7	11	-9,7	-13,5	-77,9
Autres	0	0	-2,2	-1,7	0	-2
<b>Total</b>	<b>22,2</b>	<b>30,6</b>	<b>36,7</b>	<b>6</b>	<b>11,8</b>	<b>-102,7</b>

**Le 30 août**, le président de Huarong, Wang Zhanfeng, indique que des institutions étrangères et nationales étaient intéressées par une intervention au capital de la structure et qu'il n'excluait pas la participation d'un plus grand nombre d'investisseurs<sup>13</sup>.

*Retour au sommaire* [\(ici\)](#)

<sup>13</sup> Selon Caixin. [华融召开业绩电话会议回答业界疑问 未明确重组后第一大股东](#) 金融频道 财新网 (caixin.com)

# Inquiétudes autour de la situation du groupe Evergrande

*Nota bene : Actualité au 30 septembre 2021*

## 1. Le groupe Evergrande, acteur majeur du secteur immobilier, est confronté à une importante crise de liquidité, voire de solvabilité.

**Avec un actif total de 2300 Mds CNY (302 Mds EUR), un CA supérieur à 507 Mds CNY (66 Mds EUR) et un bénéfice net de 31,4 Mds CNY (4 Mds EUR) à la fin 2020, le groupe Evergrande se classe parmi les trois premiers promoteurs immobiliers chinois.** Il revendique 200 000 employés directs et affirme générer plus de 3,8 millions d'emplois. Le groupe possède huit principales filiales qui, outre l'immobilier, sont notamment actives dans l'automobile, les réseaux ou la santé.

**La société traverse une période de crise** (recul de son chiffre d'affaire de 16,5% au S1 2021, et de ses bénéfices de 28%), notamment due à un manque de liquidités à court terme causé par :

- Un endettement fort et coûteux. Pour le S1 2021, l'ensemble des dettes d'Evergrande s'élève à 1967 Mds CNY (258 Mds EUR), parmi lesquelles les passifs courants à moins d'un an représentent 240 Mds CNY (31 Mds EUR). Outre ce très fort montant de passif exigible à court terme, le taux d'intérêt annuel moyen des emprunts est de 9,02% : leur seul remboursement des s'élève à 21,6 Mds CNY (2,8 Mds EUR) par an.
- Une forte diversification dans des secteurs parfois peu rentables, avec par exemple plus de 40 Mds CNY (5,2 Mds EUR) investis dans l'automobile, sans retour sur investissement à l'heure actuelle (perte de 4,8 Mds CNY sur ce segment au S1 soit 630 M EUR).

**Ces problèmes d'endettement ont été mis au jour à la suite de nouvelles mesures prudentielles pour désendetter les promoteurs.** Les « trois lignes rouges » définies en août 2020 prévoient : (i) un ratio « engagements / actifs » inférieur à 70%, (ii) un ratio « endettement net / fonds propres » inférieur à 100%; et (iii) des liquidités au moins égales à la dette à court terme. Evergrande dépassant ces limites, l'entreprise s'est vue interdire tout endettement supplémentaire. Le président Xia Haijun a déclaré en mars 2021 que la société tenterait de respecter ces ratios d'ici fin 2022, en réduisant son endettement de 150 Mds CNY (20 Mds EUR) chaque année.

## 2. Evergrande connaît aujourd'hui une situation incertaine entre bonnes et mauvaises nouvelles, conduisant à une forte volatilité de ses actions et obligations sur les marchés.

**Le groupe s'est lancé dans la vente de nombreux actifs et s'efforce de réduire son passif, lui permettant jusqu'à fin août de faire face aux échéances.** Evergrande aurait vendu depuis janvier des parts de nombreuses filiales (ex : Hengteng Network Group, Shengjing Bank, Shenzhen Gaoxin Investment, Evergrande Bingquan) pour un montant total de 41,8 Mds CNY (5,5 Mds EUR). En parallèle, le groupe s'est aussi efforcé de réduire ses passifs. Fin juin, il déclare avoir réduit le total des emprunts portant intérêts à environ 570 Mds CNY, contre 717 Mds CNY en décembre 2020, et avoir atteint l'objectif de la deuxième ligne rouge d'un ratio endettement net/fonds propre inférieur à 100%. Jusqu'à fin août, ces cessions et réductions de passif ont permis de faire face aux échéances.

**Courant septembre, le groupe fait face à des difficultés croissantes.** Début septembre, la filiale de gestion de fortune (Evergrande Financial Wealth Management, basée à Shenzhen) a suspendu partiellement le paiement à échéance de certains produits financiers. De plus, la politique de vente d'actifs peine à porter ses fruits, avec mi-septembre un échec à vendre des parts de certaines filiales (dont celle dédiée aux nouveaux véhicules, très peu profitable). La même semaine, Evergrande dit anticiper pour tout le mois de septembre une chute continue de son chiffre d'affaire, ce qui devrait alimenter la pression sur sa situation de liquidité. Enfin, Chinese Estates, le 2e actionnaire le plus important du groupe avec 5,7% des parts, a annoncé avoir vendu pour 32 Mds USD d'actions (soit 0,8% du capital du groupe) entre le 30 août et le 21 septembre, et envisage de céder l'intégralité de ses participations avec une espérance de perte de 1,2 Mds USD.

**Les échéances de paiement de coupons sur obligations du 23 et 29 septembre envoient des signaux contradictoires.** En effet, si un accord a été trouvé avec les créanciers pour les obligations dues le 23 (232 M CNY), les intérêts dus sur la dette libellée en USD de 84 M le 23 puis 47,5 M le 29 n'ont pas été payés. En termes de calendrier, une période de grâce de 30 jours s'est ouverte, à l'issue de laquelle le promoteur pourrait être officiellement mis en défaut. De ce fait, Fitch a abaissé la note d'Evergrande à C, dernier niveau avant le défaut.

**Dans ce contexte, la volatilité des actions et obligations d'Evergrande est forte.** Le cours a chuté de 80% depuis début 2021 mais a enregistré des variations positives ou négatives jusqu'à 17% par jour depuis début septembre, au fur et à mesure des annonces.

### **3. En cas de faillite désordonnée, les facteurs de contagion sont limités et concernent au premier chef l'économie chinoise.**

**Systemique pour la Chine (près de 25% du PIB), le secteur immobilier est aujourd'hui sous pression et pourrait connaître des difficultés.** En général, il pâtit d'un modèle économique agressif qui consiste à acquérir des terrains, obtenir les certificats fonciers, pré-vendre et enfin livrer les logements (appartements ou maisons), avec un fort effet de levier. La plupart des promoteurs ne remplissent pas les trois lignes rouges, et selon Beike, les dettes des entreprises immobilières arrivant à échéance en 2021 s'élèveraient à 1244,8 Mds CNY (163 Mds EUR). De plus, les ventes de logement ont chuté de 19,7% en g.a. en août (plus forte baisse depuis avril 2020), et les prix ont augmenté de 0,2% (plus faible hausse de 2021). Dans ces conditions, les marchés anticipent des difficultés pour d'autres promoteurs qui ont vu le cours de leurs obligations baisser (notamment Guangzhou R&F Properties Co and Xinyuan Real Estate Co, Sinic Holdings). Au total, JPMorgan évalue qu'au maximum et sans intervention publique (scénario très pessimiste) cette année, 11 promoteurs pourraient faire défauts sur un montant de 30 Mds USD, avec un *recovery rate* de 23%.

**S'agissant des banques créancières, un effet de contagion est peu plausible.** Elles semblent en effet pouvoir faire face au choc d'une faillite d'Evergrande, les prêts immobiliers représentant 27% du total des prêts bancaires (d'après CACIB) et étant sur-collatéralisés (les décotes qui modélisent une dépréciation des actifs sont importantes). Les stress tests effectués par la PBoC en 2020 ont montré que les banques peuvent absorber un choc sur le marché immobilier. De plus, certaines provinces ont déjà pris des mesures (Liaoning, Shanxi...) pour isoler les banques les plus exposées. S'agissant de Shengjing Bank (province du Liaoning), le gouvernement municipal de Shenyang a initié le rachat d'une partie des parts détenues par Evergrande par le biais de deux entreprises publiques locales pour 1 Md RMB.

**Le dernier potentiel canal de contagion en Chine est celui des recettes publiques.** Les ventes de terrain connaissent une forte baisse (-90% début septembre par rapport à la même période en 2020) alors que la taxation de celles-ci représente 1/3 des ressources des gouvernements locaux. Une baisse de l'investissement public pourrait donc intervenir à moyen terme.

**Les craintes d'une contagion hors de Chine semblent infondées.** Certains fournisseurs de matière première australiens et américains pourraient être touchés par une cessation d'activité. Les analystes (JPM, CACIB) considèrent que les européens et les français ne sont que très peu voire pas du tout exposés. Cela concorde avec la position de la BCE (intervention de Christine Lagarde à ce sujet) ou de l'OCDE (d'après la cheffe économiste : «*The Chinese authorities do have fiscal capacity and monetary capacity to buffer the shock* »).

#### 4. **L'intervention publique, bien qu'indirecte à ce stade, devrait permettre de limiter les effets de bords de la crise d'Evergrande.**

**Une liquidation désordonnée des actifs d'Evergrande pèserait d'abord sur l'économie réelle en Chine :** les premiers touchés seraient les clients de la branche immobilière, qui ont déjà payé un bien non livré, les fournisseurs chinois, mais aussi les employés du groupe. Alors que les autorités avancent l'objectif de « prospérité commune », ces conséquences potentielles rendent probable une intervention publique en faveur d'une restructuration ordonnée.

**Un bail out complet étant très improbable, les autorités semblent favoriser la voie de la réorganisation progressive du groupe, sans intervention directe et explicite à ce stade.** Un bail out reviendrait à entretenir un aléa moral que les autorités souhaiteraient supprimer, vu le renforcement des exigences applicables aux promoteurs et plus largement la mise en avant de la discipline de marché (pour les entreprises d'Etat, et a fortiori pour les entreprises privées). La voie du démembrement d'Evergrande, visant à poursuivre ses activités, semble avoir été choisie. Ainsi, le ministère du logement aurait commencé l'inventaire des projets d'Evergrande stoppés, et les montants nécessaires pour les terminer. Les SOE se mobilisent : Evergrande a vendu 1700 M d'actions de la Shenjing Bank pour 10 Mds CNY (1,3 Mds EUR) à la SOE Shenyang Shengjing Gold Control Investment Group. Les fonds devront être affectés au remboursement des dettes. D'après Reuters, Guangzhou Construction Investment Group pourrait acquérir le stade de Canton (100 000 places). Le gouvernement aurait aussi demandé aux SOE China Venke et China Jinmao Holdings de reprendre certains actifs (pas de détails à ce stade). De plus, fin septembre les gouvernements locaux d'une dizaine de province ont saisi les revenus d'Evergrande liés à la pré-vente de certains immeubles, pour s'assurer de la bonne utilisation de ces fonds et de la construction des logements.

**Des pertes vont probablement être constatées, et il est vraisemblable que les créanciers ne seront pas traités de la même manière.** Les pertes devraient d'abord peser sur les actionnaires, et détenteurs de la dette en USD d'Evergrande. Ensuite pourraient venir les détenteurs d'obligations en CNY, les grandes banques puis les fournisseurs publics. Les employés et les clients d'Evergrande devraient être les plus protégés.

**En parallèle, la PBoC assure la liquidité du marché interbancaire.** Si en temps normal elle procède quasi-quotidiennement à des opérations d'open market par reverse repo, les montants en sont relativement exceptionnels à la fin septembre : entre le 17 et le 30 septembre, les injections cumulées se sont élevées à 1060 Mds RMB. Cette accélération est en partie conjoncturelle (approche des congés de la Golden Week et de la fin

de trimestre, pendant laquelle les banques ont besoin de trésorerie pour des raisons prudentielles), mais vise aussi à rassurer les marchés et à assurer la liquidité sur le marché interbancaire face à la forte volatilité due à la situation d'Evergrande. La PBoC s'est aussi engagée le 27 septembre à « protéger les consommateurs exposés au marché immobilier », sans mentionner Evergrande.

**Le traitement de la crise d'Evergrande semble donc relativement sous contrôle. A long terme, le sujet plus large de la réduction du levier dans le secteur de l'immobilier fait peser des incertitudes sur la croissance chinoise, étant donnée l'importance du secteur dans le PIB et dans les politiques de croissance.**

\* \* \*

**T. Carré, L. Chalmel & J. Yang** (Septembre 2021)

*Retour au sommaire [\(ici\)](#)*

# Quelles perspectives pour les Variable Interest Entity chinois ?

*Nota bene : la note traite les annonces, mesures et réglementations rendues publiques jusqu'à fin août 2021.*

Depuis les années 2000, les VIE constituent les structures juridiques privilégiées par les entreprises chinoises souhaitant lever des fonds sur les marchés de capitaux internationaux, contournant ainsi la réglementation chinoise sur les investissements étrangers. Cependant, du fait des risques juridiques, réglementaires et financiers inhérents à ces véhicules, ils font **l'objet d'une attention accrue de la part des autorités de supervision financière en Chine et aux Etats-Unis**. Dans le contexte plus global du « découplage financier » sino-américain et de la campagne de reprise en main des géants du numérique par le pouvoir chinois, **des incertitudes pèsent sur l'avenir de ces structures, et en conséquence, celui des cotations des entreprises chinoises à l'étranger.**

## 1. Les entreprises chinoises recourent aux VIE pour opérer des IPO à l'étranger

**Depuis les années 2000, les entreprises chinoises réalisant des entrées en bourse sur les marchés financiers internationaux<sup>14</sup> recourent à une structure complexe appelée Variable Interest Entity (VIE)<sup>15</sup>.** Concrètement, l'entreprise chinoise concernée constitue légalement dans une juridiction fiscale opaque<sup>16</sup> une société-écran, qui a vocation à être listée à l'international et donc détenue par des investisseurs étrangers. Cette structure *offshore* détient les parts d'une entité intermédiaire implantée en Chine de type WFOE<sup>17</sup>, qui a elle-même des liens contractuels étroits avec l'entreprise réelle, mais pas de liens capitalistiques. Les bénéfices, ainsi que le contrôle de l'entreprise, sont transférés de l'entreprise réelle vers le WFOE et *in fine* la société-écran listée, bien que la société chinoise réelle demeure détenue à 100% par des ressortissants chinois. Par ce dispositif, les géants chinois cotés sur les bourses américaines (parmi lesquels JD.com, Alibaba Group Holding, Pinduoduo)<sup>18</sup> contournent les restrictions mises en place par le gouvernement chinois sur les investissements étrangers en vigueur dans un grand nombre d'industries stratégiques, notamment les technologies numériques<sup>19</sup>. En 2017, les entreprises chinoises cotées aux Etats-Unis sous forme de VIE présentaient une capitalisation boursière totale de 1 620 Mds

<sup>14</sup> Notamment sur les bourses américaines et hongkongaise.

<sup>15</sup> En français, « Entité à Intérêt Variable », également connue sous le terme d'« Entité à détenteurs de droits variables » (EDDV).

<sup>16</sup> Paradis fiscaux, typiquement les Iles Caïmans, les Iles Vierges britanniques, les Seychelles ou Bermuda. La société écran n'opère pas d'activités, n'a pas de bureau ni d'employé.

<sup>17</sup> Wholly Foreign Owned Enterprise.

<sup>18</sup> Au 5 mai 2021, 248 sociétés chinoises étaient cotées sur ces bourses américaines, présentant une capitalisation boursière totale de 2 100 Mds USD, selon la *US-China Economic and Security Review Commission*.

<sup>19</sup> Le 24 juin 2020, la NDRC et le ministère chinois du Commerce ont conjointement publié deux nouvelles listes négatives pour les investissements étrangers, l'une applicable aux zones pilotes de libre-échange, l'autre, plus restrictive, au reste du territoire. Ces listes sont entrées en vigueur le 23 juillet 2020.

USD et 68% des actions chinoises détenues par des investisseurs américains étaient en réalité des actions de VIE (pour un montant de 477 Mds USD)<sup>20</sup>. Ces structures, très populaires, revêtent donc une importance financière systémique.

**Les régulateurs peinent à encadrer ces structures s'inscrivant dans une « zone grise » réglementaire, alors qu'elles impliquent d'importants risques pour les investisseurs.** Sans les interdire, les autorités réglementaires et judiciaires chinoises n'ont jamais expressément approuvé de telles structures, sur lesquelles elles jouissent d'un pouvoir discrétionnaire en cas de litige, voire dans le cadre de suspension, d'interdiction et d'annulation de cotation d'entreprises chinoises à l'étranger. Du côté des pays tiers, et notamment des Etats-Unis, les régulateurs financiers peinent à instaurer un cadre réglementaire assurant la protection des investisseurs, malgré des litiges médiatisés. Jusqu'à août 2021, la seule exigence établie par la *U.S. Securities and Exchange Commission*<sup>21</sup> était la mention d'un commentaire sur les risques induits par les VIE chinois<sup>22</sup> dans leur rapport annuel.

## 2. Dans le viseur des autorités, les VIE font l'objet d'un resserrement réglementaire

**Depuis fin 2020, les régulateurs financiers chinois et américains ont resserré la réglementation sur ces structures.** Il s'agit d'une étape supplémentaire dans le « découplage financier » sino-américain. Côté américain, après avoir averti sur les risques induits par le statut légal incertain des VIE chinois en novembre 2020, la SEC a annoncé le 30 juillet un renforcement des exigences de transparence à l'égard des entreprises chinoises entrant sur les bourses américaines<sup>23</sup>, tout en cessant momentanément de traiter les enregistrements d'IPO et autres ventes de titres d'entreprises chinoises. Selon Reuters, les entreprises chinoises concernées devront notamment: (1) indiquer si la cotation est réalisée par le biais d'une structure VIE, ainsi que les implications pour les investisseurs et la valeur de leur investissement ; (2) indiquer comment et pourquoi ce type d'investissement peut être « moins efficace » qu'un titre de « propriété directe » ; (3) notifier que « les investisseurs pourraient ne jamais détenir directement de participations au capital dans l'entreprise chinoise opérant les activités » ; (4) évaluer les risques que les autorités chinoises interfèrent dans leurs opérations. Côté chinois, les autorités tendent à réévaluer leur « tolérance » vis-à-vis de ces structures, dans la ligne de la campagne de reprise en main des géants du numérique. En février 2021, les lignes directrices publiées par la *State Administration for Market Supervision* (SAMR) sur les plateformes numériques soulignent que les structures assimilables aux VIE sont concernées par les règles de concurrence, obligeant les entreprises à demander l'approbation du régulateur dans le cadre de

---

<sup>20</sup> Selon une étude du Bureau National de Recherche Economique américain de juillet 2020.

<sup>21</sup> Organisme fédéral américain de réglementation et de contrôle des marchés financiers.

<sup>22</sup> Dans son prospectus d'IPO, Didi soulignait ainsi que sa structure VIE "n'enfreint pas les dispositions impératives prévues par la Loi de la République Populaire de Chine" et que ses contrats étaient "valides et contraignants", tout en indiquant « qu'il existe des incertitudes substantielles concernant l'interprétation et l'application des lois et réglementations actuelles ou futures de la RPC" et que "Le gouvernement de la RPC pourrait finalement adopter un point de vue contraire à l'opinion de [leur] conseiller juridique."

<sup>23</sup> Selon les propos de la commissaire de la SEC Allison Lee le 27 juillet et de Gary Gensler, le Président de la SEC le 3 août, les entreprises chinoises seront désormais sommées d'indiquer, entre autres, si leur cotation serait réalisée par le biais d'une structure VIE.

fusions et acquisitions<sup>24</sup>. Selon des sources journalistiques américaines<sup>25</sup>, la CSRC aurait établi en juillet 2021 un groupe d'analyse afin d'examiner les projets d'introduction en bourse d'entreprises chinoises à l'étranger recourant à des « structures [...] qui condui[sent] à des abus »<sup>26</sup>. Elle pourrait exiger des entreprises chinoises structurées *via* des VIE qu'elles obtiennent une approbation préalable du ministère compétent avant de procéder à des entrées en bourse internationales. Le 23 juillet, les autorités prévoient pour le seul secteur des Edtech l'interdiction des IPO par le biais de VIE et avertissent que les VIE existants seront « rectifiés ». Ces mesures ciblées ont accentué les inquiétudes des investisseurs quant à une potentielle vague réglementaire dirigée vers les structures VIE dans leur ensemble<sup>27</sup>.

### 3. Quelles perspectives pour les cotations des entreprises chinoises à l'étranger ?

**Les mesures réglementaires visant les structures VIE, et plus généralement les cotations des entreprises chinoises aux Etats-Unis, affectent en premier lieu les entreprises chinoises.** Outre la chute des cours boursiers, les perspectives de cotation des entreprises chinoises sur les marchés américains semblent compromises, alors qu'elles y auraient levé près de 13 Mds USD depuis le début de l'année<sup>28</sup>. A terme, la confiance des investisseurs et de la sphère économique à l'égard des entreprises chinoises pourrait être durablement affectée par des mesures discrétionnaires, freinant l'accès aux capitaux américains des entreprises chinoises et affectant leur potentiel d'expansion à l'international. Pour autant, du point de vue des autorités chinoises, ce resserrement réglementaire serait de nature à favoriser le développement des marchés financiers nationaux (Hong Kong, Shanghai, Shenzhen), aujourd'hui faible<sup>29</sup>.

**L'avenir de la cotation des entreprises chinoises aux Etats-Unis reste incertain.** Si la remise en cause définitive du modèle des VIE paraît peu vraisemblable à court terme, il demeure nécessaire du point de vue américain d'encadrer davantage ces véhicules d'une importance financière considérable. La réalité de l'application de ces exigences reste cependant à démontrer, tout comme leur impact de long terme sur la capacité des sociétés chinoises à lever des fonds sur les marchés américains.

\* \* \*

L. Chalmel & T. Carré (Septembre 2021)

*Retour au sommaire* ([ici](#))

---

<sup>24</sup> À la suite de la publication de ces directives, la SAMR a infligé une amende à 12 entreprises, dont Tencent, Alibaba et Baidu (77 000 USD) pour avoir omis d'informer SAMR des fusions précédentes par le biais de VIE.

<sup>25</sup> Reuters, Bloomberg.

<sup>26</sup> Selon Reuters.

<sup>27</sup> En 2009, les régulateurs avaient également annoncé des restrictions sur le recours à des structures VIE par les sociétés de jeu en ligne, mais l'application réglementaire avait été presque inexistante, comme l'illustre la cotation de la société de streaming et de jeux en ligne Bilibili au Nasdaq en 2018.

<sup>28</sup> Selon Bloomberg. De plus, 70 IPO d'entreprises chinoises seraient en cours de traitement sur les bourses américaines.

<sup>29</sup> Notamment au regard des mesures de facilitation des investissements étrangers dans les actions chinoises grâce aux réformes des programmes QFII et du Hong Kong Connect.

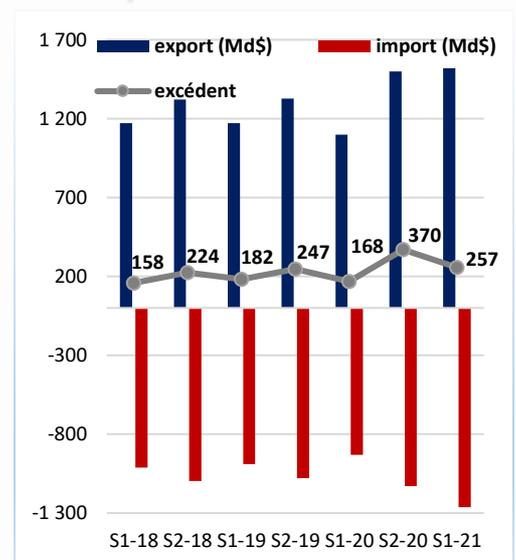
## Semestre record pour le commerce extérieur chinois de biens

Après de bonnes performances en 2020, le commerce extérieur chinois bat des records au **premier semestre 2021 (2 781,3 Md\$ pour les échanges totaux ; l'excédent commercial atteint son plus haut niveau depuis cinq ans pour un premier semestre à 256,5 Md\$)**. Malgré la poursuite des tensions diplomatiques entre la Chine et les Etats-Unis, les flux commerciaux entre les deux pays enregistrent une très forte croissance : les exportateurs chinois **bénéficiant de la reprise américaine et la Chine semble s'efforcer de se rapprocher des engagements d'achats de produits américains qu'elle a pris dans le cadre du phase-1 deal**. Les **perspectives pour le reste de l'année 2021 restent incertaines ; les douanes ont déjà averti que le rythme de croissance devrait être plus modéré au second semestre**. Elles dépendront **largement de l'ampleur de la reprise aux Etats-Unis et en Europe**.

### 1. Les exportations chinoises atteignent leur plus haut historique au S1 2021 à 1 519 Md\$

Les exportations chinoises ont enregistré une hausse de **38,3 % g.a.**, à **1 518,8 Md\$, soit leur niveau le plus élevé jamais enregistré**. Cette performance ne s'explique qu'en partie par **un effet de base favorable** (les exportations avaient baissé de 6,3 % au premier semestre 2020), le niveau des exportations étant bien plus élevé qu'au S1 2019 (1 098 Md\$). **La hausse des exportations de biens d'équipement contribue largement à ce record** (+37 % à 714,4 Md\$) grâce aux ventes de téléphones (+28 % à 113,9 Md\$), d'ordinateurs (+29 % à 92,8 Md\$) et de semi-conducteurs (+29 % à 92,8 Md\$). Les exportations de textiles (+14 % à 171,2 Md\$), de produits métallurgiques (+47 % à 123,5Md\$), et de produits pharmaceutiques et chimiques (+51 % à 115,7 Md\$) ont également été très dynamiques. **Les ventes de produits médicaux ont en revanche largement baissé** à mesure que des capacités de production ont été mises en place dans les principaux pays récipiendaires (-60 % à 16,6 Md\$) ; ces pertes ont en partie été compensées par les ventes de vaccins à l'étrangers (26 Md\$ au S1 2021 à comparer à moins de 10 Md\$ pré-pandémie). **Les ventes vers les Etats-Unis ont atteint un record pour un premier semestre** (les exportations du second semestre sont généralement favorisées par la rentrée en septembre puis Noël) : +43 % à 253,0 Md\$ à comparer à 177,3 Md\$ au S1 2020 et 199,4 Md\$ au S1 2019. Les exportations vers l'Europe (+36 % à 233,2 Md\$ pour l'UE27) et l'Asie (+32 % à 408,4 Md\$ pour les pays du RCEP) ont également connu une hausse très importante.

Principales contributions à la croissance des exportations (+38,3 %)	
Produits métallurgiques	3,6%
Pharma, chimie,	3,6%
Semi-conducteurs	2,3%
Automobile	2,3%
Téléphones	2,3%



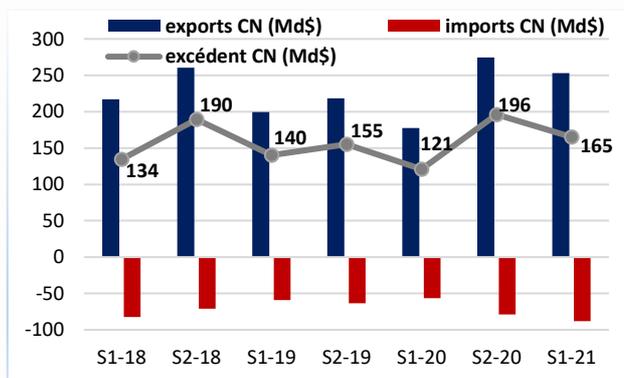
## 2. Les importations enregistrent également un record à 1 262 Md\$

Les importations chinoises ont augmenté de 35,6 % en g.a. au premier semestre du fait (i) d'un effet de base important (les importations avaient baissé de 5,9 % au premier semestre) ; (ii) de la reprise de la production industrielle (+15,9 % en g.a.) et de la consommation (+12,0 % en g.a. pour la consommation réelle ; celle-ci reste cependant bien en deçà de son niveau pré-covid) ; (iii) de la hausse des prix des matières premières (le prix du pétrole brut importé par la Chine est passé de 310 \$/tonne au S2 2020 à 440 \$/tonne au S1 2021). Les achats d'énergie (+41 % à 305,5 Md\$) sont effet le premier contributeur à la croissance des importations, suivis des achats de semi-conducteurs (+28 % à 221 Md\$). Malgré le contexte de pénurie mondiale de semi-conducteurs, la Chine a importé plus de 310 milliards de composants, en plus d'avoir renforcé ses capacités de production locale (6,2 Md\$ d'investissements au cours des cinq premiers mois de l'année). Les importations de produits agroalimentaires ont également été très dynamiques (+34 % à 113,6 Md\$). Dans le secteur du vin (+38 % à 1,8 Md\$), la France a retrouvé la première place en terme de part de marché (42 %) après que les importations de vin australien ont été divisées par six dans le contexte de l'escalade des tensions diplomatiques entre les deux pays et des mesures commerciales restrictives prises par la Chine. Tous secteurs confondus, les importations chinoises en provenance d'Australie ont cependant largement augmenté (+37 % à 76,8 Md\$) du fait de la hausse des prix de l'énergie. Les importations en provenance des autres principaux fournisseurs de la Chine ont également bondi et atteignent des niveaux bien supérieurs à ceux pré-covid : +39 % g.a. à 155,2 Md\$ pour l'UE ; +35 % à 114,7 Md\$ pour Taïwan ; +27 % à 101,2 Md\$ pour le Japon ; +25 % à 99,6 Md\$ pour la Corée ; +56 % à 87,9 Md\$ pour les Etats-Unis.

Principales contributions à la croissance des importations (+35,6 %)	
Energie	9,5%
Semi-conducteurs	5,2%
Produits métallurgiques	3,4%
Pharma, chimie,	3,1%
Agroalimentaire	3,1%

## 3. Ces records s'expliquent en partie par le commerce sino-américain qui atteint des sommets

Malgré des tensions diplomatiques croissantes, la relation économique entre la Chine et les Etats-Unis continue de se renforcer. Alors que les droits de douane additionnels collectés par les Etats-Unis sur les biens chinois ont atteint près de 100Md\$ depuis le début de la guerre commerciale (été 2018), les exportations chinoises restent compétitives (la secrétaire du Trésor américain a ainsi récemment estimé que le coût est principalement supporté par les consommateurs américains). Les ventes chinoises ont particulièrement été favorisées par les exportations de textile (+13 % à 30,5 Md\$), d'ordinateurs (+32% à 26,8 Md\$ ; vraisemblablement toujours en lien avec le développement du télétravail) et de téléphones (+23 % à 21,9 Md\$). Les objectifs de la guerre commerciale sont loin d'avoir été atteints : si les sources américaines d'approvisionnement se sont légèrement diversifiées (la part de marché de la Chine aux Etats-Unis est passée de



20 % pré-guerre commerciale à 17,5 % aujourd'hui<sup>30</sup>). Surtout, l'excédent commercial de la Chine est de plus en plus important : 361,1 Md\$ au cours des douze derniers mois à comparer à 295,3 Md\$ avant le début de l'escalade tarifaire. Le plan de relance américain devrait par ailleurs largement bénéficier aux exportateurs chinois (Euler Hermes estime que les chèques envoyés aux ménages américains se traduiront par une hausse des importations en provenance de Chine de 60 Md\$ sur deux ans). Dans le cadre du *phase-1 deal* (objectif de doublement des achats de biens et services américains par rapport à leur niveau pré-guerre commerciale), **les importations chinoises en provenance des Etats-Unis ont atteint leur plus haut** (+15 % à 87,9 Md\$ au premier semestre) grâce à des achats importants de produits agroalimentaires (+134 % à 20,9 Md\$ ; +185 % à 10,5 Md\$ pour le soja), énergétiques (+424 % à 11,1 Md\$) et automobiles (+60 % à 6,5 Md\$). Malgré la forte hausse des importations, les objectifs (irréalistes) sont encore loin d'avoir été atteints : 69 % des objectifs ont été réalisés pour les importations de biens au premier semestre 2021 (87 % pour l'agriculture ; 66 % pour les biens manufacturiers ; 52 % pour l'énergie<sup>31</sup>).

\* \* \*

O. Chiali (juillet 2021)

## Annexes :

### Exportations semestrielles par secteur

EXPORTATIONS	S1 2021 (M\$)	croissance g.a.	contribution à la croissance
<b>Total</b>	<b>1 518 781</b>	<b>38,3%</b>	<b>38,3%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	714 363	36,8%	17,5%
dont: téléphones	113 952	28,3%	2,3%
dont: semi-conducteurs	100 597	34,1%	2,3%
dont: ordinateurs	92 776	29,4%	1,9%
dont: électriques et ménagers	46 747	43,2%	1,3%
dont: machines industrielles	35 609	31,9%	0,8%
dont: batteries	13 825	70,5%	0,5%
<b>Produits textiles</b>	171 178	14,1%	1,9%
<b>Produits métallurgiques</b>	123 469	46,7%	3,6%
dont: aluminium	15 268	37,3%	0,4%
<b>Pharmacie, chimie, cosmétiques</b>	115 636	51,1%	3,6%
<b>Automobile</b>	53 093	90,2%	2,3%
<b>Jouets et équipements de sport</b>	39 803	85,2%	1,7%
<b>Agroalimentaire</b>	37 137	9,3%	0,3%
<b>Energie</b>	25 778	18,4%	0,4%
<b>Produits médicaux</b>	43 105	-19,5%	-1,0%

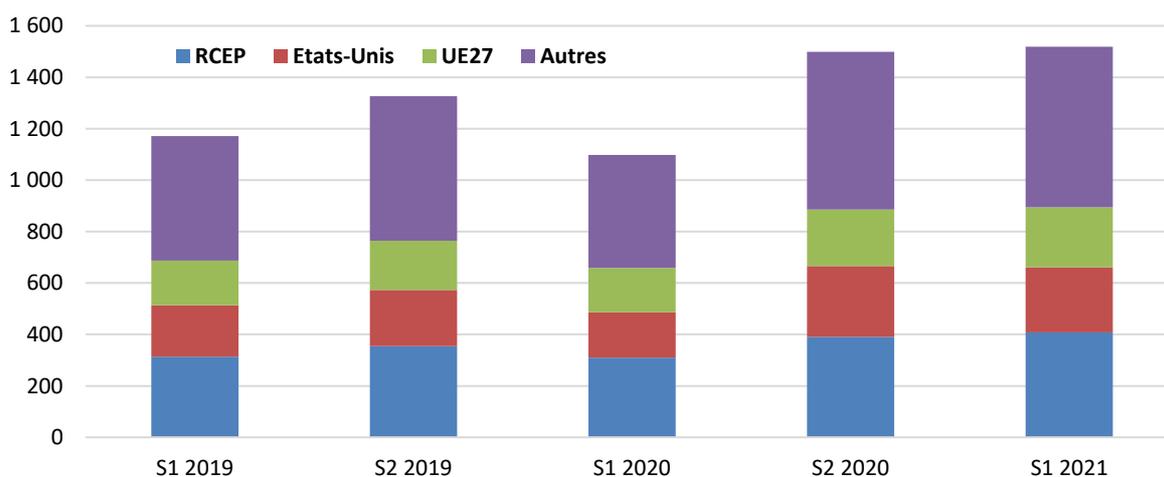
<sup>30</sup> Sur les cinq premiers mois de l'année ; source : Global Trade Atlas

<sup>31</sup> Source : [PIIE](#)

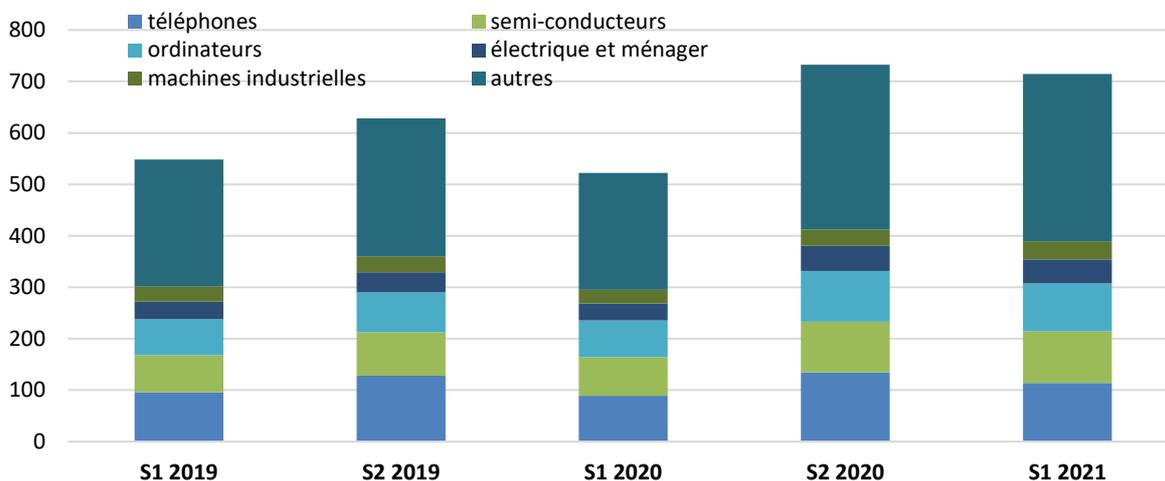
### Exportations semestrielles par destination

EXPORTATIONS	S1 2021 (M\$)	croissance g.a.	contribution à la croissance
<b>Total</b>	<b>1 518 781</b>	<b>38,3%</b>	<b>38,3%</b>
<b>Etats-Unis</b>	253 000	42,7%	6,9%
<b>Union européenne</b>	233 186	35,6%	5,6%
dont: Allemagne	52 743	35,4%	1,3%
dont: Pays-Bas	45 636	35,3%	1,1%
dont : France	21 037	30,0%	0,4%
<b>Hong Kong</b>	156 896	38,4%	4,0%
<b>Japon</b>	80 013	18,7%	1,1%
<b>Corée du Sud</b>	69 255	32,9%	1,6%
<b>Vietnam</b>	68 740	45,0%	1,9%
<b>Inde</b>	42 808	60,4%	1,5%
<b>Royaume-Uni</b>	39 715	50,9%	1,2%
<b>Taiwan</b>	36 711	33,9%	0,8%
<b>Malaisie</b>	33 961	48,3%	1,0%
<b>Thaïlande</b>	32 431	42,2%	0,9%
<b>Australie</b>	29 701	30,0%	0,6%
<b>Mexique</b>	29 570	51,4%	0,9%

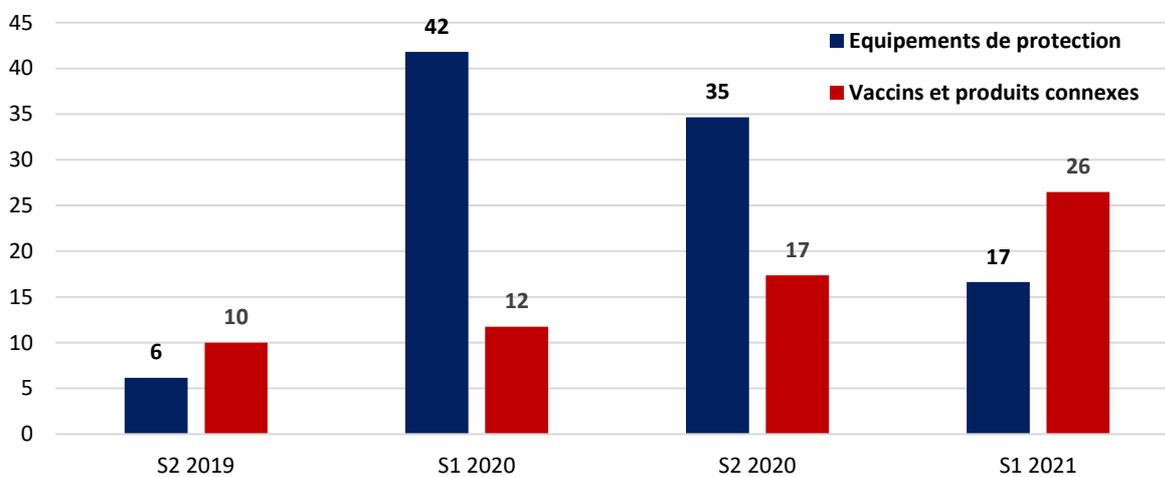
### Exportations par zone géographique (M\$)



### Exportations de biens d'équipement (Md\$)



### Exportations de produits médicaux (Md\$)



### Importations semestrielles par secteur

IMPORTATIONS	S1 2021 (M\$)	croissance g.a.	contribution à la croissance
<b>Total</b>	<b>1 262 268</b>	<b>35,6%</b>	<b>35,6%</b>
<b>Biens d'équipement</b>	463 076	27,6%	10,8%
dont: semi-conducteurs	221 100	28,0%	5,2%
<b>Energie</b>	305 516	40,8%	9,5%
<b>Pharmacie, chimie, cosmétiques</b>	132 535	28,2%	3,1%
<b>Agroalimentaire</b>	113 630	34,3%	3,1%
dont: vins et spiritueux	1 821	38,4%	0,1%
<b>Produits métallurgiques</b>	89 767	55,6%	3,4%
<b>Automobile</b>	46 615	55,8%	1,8%
<b>Textiles</b>	20 945	36,2%	0,6%
<b>Aérospatial</b>	9 716	67,2%	0,4%

### Importations semestrielles par provenance

IMPORTATIONS	S1 2021 (M\$)	croissance g.a.	contribution à la croissance
<b>Total</b>	<b>1 262 268</b>	<b>35,6%</b>	<b>35,6%</b>
<b>Union européenne</b>	155 165	38,7%	4,6%
dont: Allemagne	60 123	32,9%	1,6%
dont: France	18 966	51,9%	0,7%
dont: Italie	15 481	72,1%	0,7%
<b>Taiwan</b>	114 747	34,6%	3,2%
<b>Japon</b>	101 237	27,0%	2,3%
<b>Corée du Sud</b>	99 612	25,3%	2,2%
<b>Etats-Unis</b>	87 940	55,9%	3,4%
<b>Australie</b>	76 803	37,0%	2,2%
<b>Brésil</b>	50 399	34,1%	1,4%
<b>Malaisie</b>	47 601	39,8%	1,5%
<b>Vietnam</b>	43 435	34,4%	1,2%
<b>Russie</b>	33 699	19,8%	0,6%
<b>Thaïlande</b>	30 043	33,2%	0,8%
<b>Indonésie</b>	26 210	51,4%	1,0%
<b>Arabie Saoudite</b>	25 393	23,4%	0,5%

# Les échanges commerciaux français avec la Chine continuent d'augmenter

Malgré des ventes aéronautiques qui peinent à retrouver leur niveau pré-covid, les exportations françaises de biens vers la Chine enregistrent de bonnes performances au **premier semestre 2021, en particulier grâce au dynamisme de l'agroalimentaire, la maroquinerie, la chimie et la pharmacie**. Nos importations en provenance de Chine continuent quant à elles leur progression, bien que les achats de masques soient quasiment revenus à leur niveau de 2019. Notre déficit commercial vis-à-vis de la Chine se résorbe par **rapport à l'an dernier mais reste plus important qu'avant la crise sanitaire** : 17,0 Md€ à comparer à 18,8 Md€ au S1 2020 et 14,5 Md€ au S1 2019. Notre exposition commerciale à la Chine progresse quant à elle, de 6,5 % des échanges totaux au S1 2019 à 8 % en 2021.

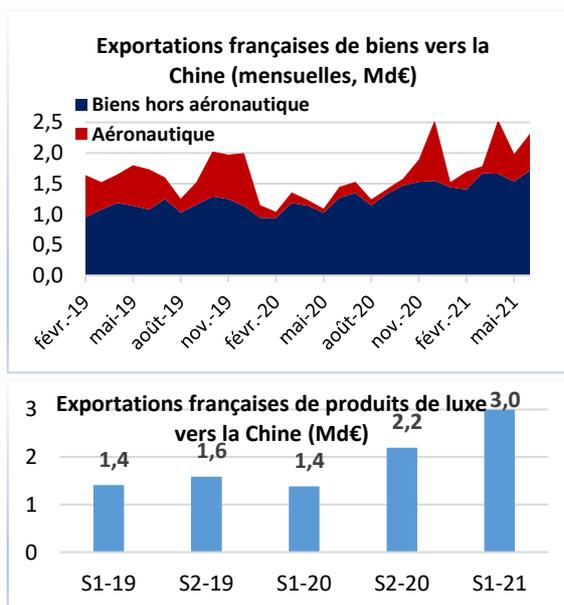
## 1. Les exportations françaises augmentent fortement (+61,6 % en g.a. à 11,8 Md€) et retrouvent leur niveau pré-covid

**Au S1 2021, les exportations françaises vers la Chine ont fortement augmenté en glissement annuel : +61,6 % à 11,8 Md€.** Ce bond s'explique par :

**(i) un effet de base important** : le début de la pandémie s'est traduit dans un premier temps par une baisse des importations en Chine, en particulier des biens de consommation, puis un ralentissement très marqué des exportations françaises dans le monde (-8 % au T1 et -34 % au T2). Nos exportations en Chine au premier semestre 2020 avaient ainsi baissé de 31 % par rapport à 2019.

**(ii) une légère reprise des ventes aéronautiques**, de loin le premier poste de nos exportations en Chine (plus d'un tiers de nos exportations pré-covid) : au premier semestre, elles atteignent 2,4 Md€, à comparer à 800 M€ au S1 2020, mais restent bien inférieures à leur niveau de 2019 (4,2 Md€ au S1). Sur les huit premiers mois de l'année, 87 avions Airbus ont été livrés à des clients chinois : 80 monocouloirs A320 (produits à Tianjin, Hambourg et Toulouse) et sept A350 (Toulouse). La cible annuelle serait de 150-155 appareils livrés (après 99 en 2020) et la négociation d'un achat de 350 appareils monocouloirs à l'horizon du prochain plan quinquennal se poursuit, sans avancée significative.

**(iii) des exportations de produits de luxe<sup>32</sup> qui ont doublé par rapport à 2019.** Les ventes de spiritueux ont bondi (+111,4 % à 319 M€), tout comme celles de vin (+86,0 % à 275 M€) ; la France retrouve ainsi sa place de



<sup>32</sup> Boissons, parfums, cosmétiques, cuir, bagagerie, bijouterie, joaillerie et objets d'art

premier fournisseur de vin du fait des sanctions commerciales à l'encontre des producteurs australiens<sup>33</sup>. Dans un contexte où les touristes chinois ne peuvent plus voyager en France, les exportations françaises des autres produits de luxe ont fortement augmenté : les ventes de parfums atteignent près d'1 Md€ (vs. 600 M€ au S1 2019) ; celles de maroquinerie près de 1,2 Md€ (soit plus de cinq fois le niveau de 2019). Ces bonnes performances à l'export sont cependant loin de compenser les dépenses que réalisaient les touristes chinois sur le territoire français (4 Md€ au total en 2019<sup>34</sup>).

**A 1,5 %, la part de marché de la France en Chine<sup>35</sup> est en légère baisse** (1,6 % en 2019) ; elle reste loin derrière celle de l'Allemagne (4,8 %, en baisse également). Nos entreprises sont bien positionnées dans les secteurs du vin et des spiritueux (1<sup>er</sup> fournisseur), de l'aéronautique (2<sup>e</sup> derrière les États-Unis), des cosmétiques (2<sup>e</sup> derrière le Japon) et des produits pharmaceutiques (4<sup>e</sup> derrière l'Allemagne, les États-Unis et l'Irlande). Dans l'agroalimentaire, la France est le 9<sup>e</sup> fournisseur de la Chine tandis que les États-Unis ont presque doublé leur part de marché en un an (à 18,4 %) après avoir obtenu dans la *phase-1 deal* des engagements d'achats de la part de la Chine (sans aucune contrepartie)<sup>36</sup>.

## 2. Les importations françaises de biens chinois augmentent significativement (+10,5 % en g.a. à 28,8 Md€) malgré la chute des achats de matériel médical

**Les importations françaises de biens chinois ont progressé au premier semestre 2021** : +10,5 % en g.a. à 28,8 Md€. Cette hausse

s'explique en premier lieu par des achats de produits informatiques et électroniques : +18,9 % en à 2,9 Md€ pour les téléphones ; +20,3 % à 3,0 Md€ pour les ordinateurs. Nos importations de bateaux ont également été élevées (550 M€) du fait des livraisons de portes conteneurs à CMA-CGM<sup>37</sup>. Les importations dans les autres principaux postes enregistrent également une croissance élevée, en lien avec la reprise de la consommation des ménages en France : +17,3 % à 2,2 Md€ pour les articles d'habillement ; +22,1 % à 2,3 Md€ pour le matériel électrique ; +44,8 % à 1,5 Md€ pour les articles de sport et les jouets ; +28,0 % à 1,4 Md€ pour les appareils électroménagers. Dans tous ces secteurs, les achats en provenance de Chine sont bien plus élevés qu'avant la crise sanitaire. Les importations de matériel médical en revanche ont largement baissé et n'ont atteint que 307 M€ (à comparer à 3,5 Md€ au pic du 1<sup>er</sup> semestre 2021).

Principales contributions positives et négatives à l'évolution des importations en g.a. (+10,5%)			
Produits informatiques	6,2%		
Navires et bateaux	2,1%		
Produits caoutchouc et plastique	0,7%		
Textiles (dont masques)	-10,2%		
Importations de masques en provenance de Chine (M€)			
S2 2019	S1 2020	S2 2020	S1 2021
93	3 426	1 991	307

<sup>33</sup> Selon les douanes chinoises, les importations de vin en provenance d'Australie sont passées de 452 M\$ au S1 2020 à 50 M\$ au S1 2021.

<sup>34</sup> Toutes dépenses confondues, y compris hôtellerie et restauration

<sup>35</sup> Données douanes chinoises

<sup>36</sup> Malgré une forte hausse des importations chinoises de produits américains, les objectifs (doublement des achats de biens et services américains) sont encore loin d'avoir été atteint : 69 % des objectifs pour les biens couverts par l'accord (89 % dans l'agriculture)

<sup>37</sup> Neuf porte-conteneurs propulsés au GNL ont été commandés en 2017 par CMA-CGM ; 22 nouvelles commandes ont été passées en avril 2021.

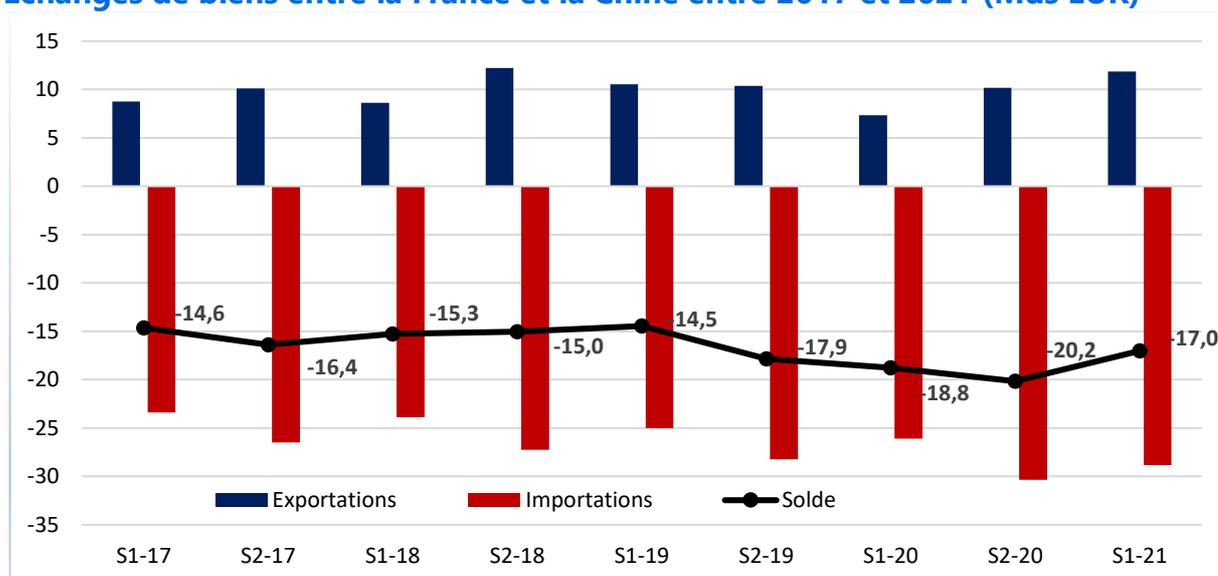
Les résultats du commerce extérieur pour le premier semestre 2021 montrent une exposition **croissante de l'économie française** à la Chine par rapport à 2019. Nos exportations de biens vers le reste du monde sont toujours inférieures de 8 % à leur niveau pré-crise ; celles vers la Chine ont augmenté de 12 % sur la même période (alors même que les ventes aéronautiques restent faibles). Nos importations en provenance de Chine ont augmenté de 15 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2019 ; elles ont baissé de 5 % en provenance du reste du monde (-9 % en provenance d'Allemagne ; -11 % en provenance du Royaume-Uni ; -21 % en provenance des Etats-Unis). **Cette tendance, qui n'est pas propre à la France, pourrait se poursuivre à mesure que le rôle de la Chine dans les chaînes de valeur globales se renforce (phénomène accentué par le ralentissement industriel dans les autres pays l'an dernier) et que** les alternatives aux biens chinois demeurent souvent peu compétitives. Les entreprises continuent ainsi de se fournir massivement en Chine (de 550 Md\$ d'exportations de biens d'équipement dans le monde au S1 2019 à 715 Md\$ au S1 2021 ; hausse de 25 % vers les Etats-Unis malgré des droits de douane additionnels de 25 %). Par ailleurs, les dépenses de consommation des ménages occidentaux sont toujours largement tournées vers les produits chinois, comme en témoignent la hausse de nos importations dans ces secteurs au S1 2021. La forte hausse des coûts de transport pourrait cependant avoir un impact sur les performances du commerce extérieur chinois au second semestre, mais qui sera probablement transitoire.

\*\*\*

O. Chiali (septembre 2021)

## Annexes :

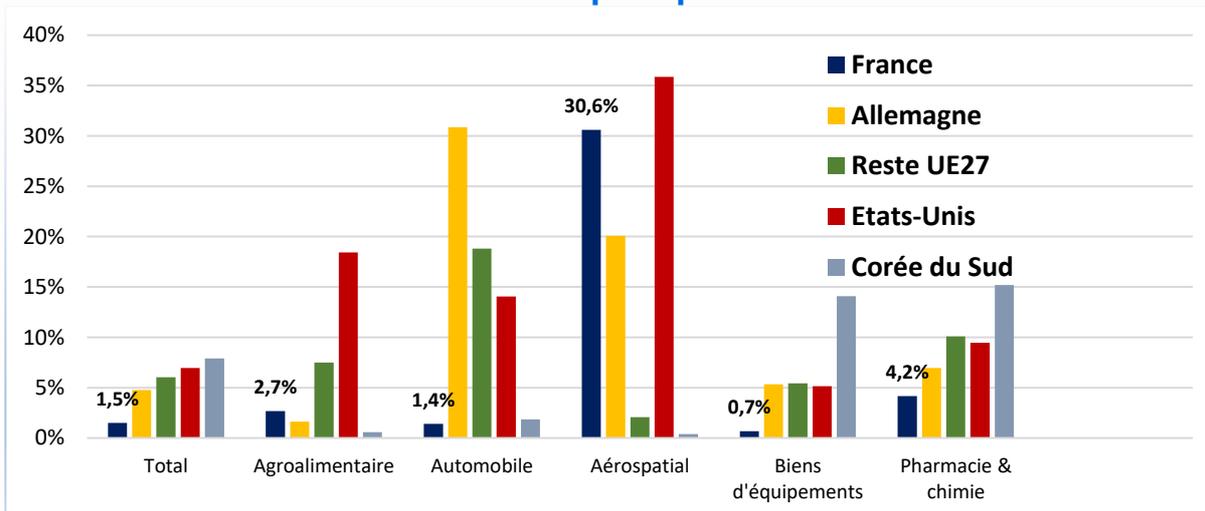
### Echanges de biens entre la France et la Chine entre 2017 et 2021 (Mds EUR)



### **Ecarts de statistiques douanières : selon les douanes chinoises, la Chine est excédentaire de 2 Md\$ vis-à-vis de la France**

Les statistiques douanières françaises et chinoises diffèrent de manière significative, pouvant engendrer une bataille de chiffres et ont déjà fait l'objet d'un dialogue entre les administrations des deux pays de 2010 à 2012. Cet écart est dû principalement à une différence de mesure du commerce de transit, les exportateurs chinois déclarant fréquemment leurs marchandises à destination de l'UE comme étant vendues au pays de transit (Hong Kong, Pays-Bas, Belgique). Cette pratique conduit – vue de Chine – à minorer les exportations chinoises à destination de la France.

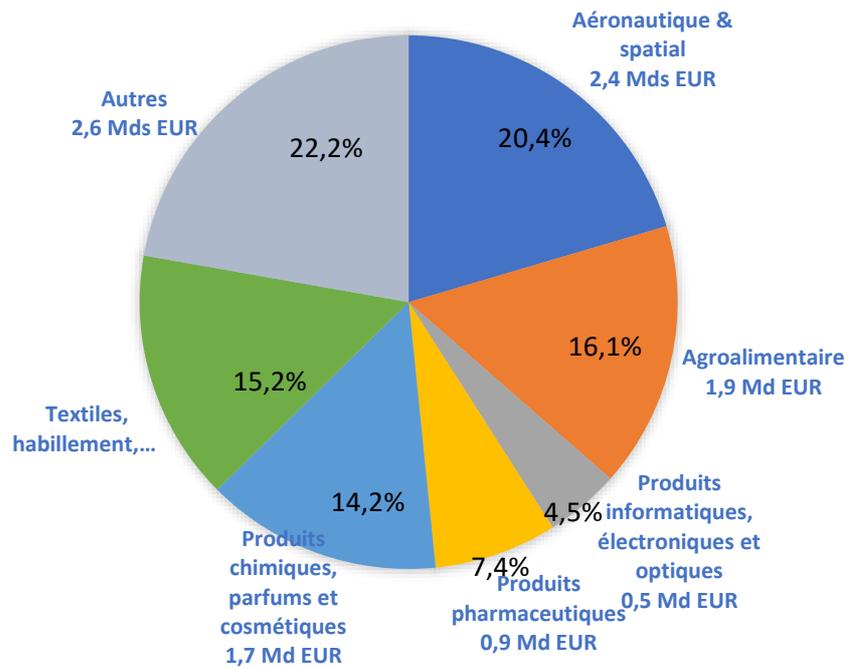
#### **Parts de marché de la France et de ses principaux concurrents en Chine au S1-21**



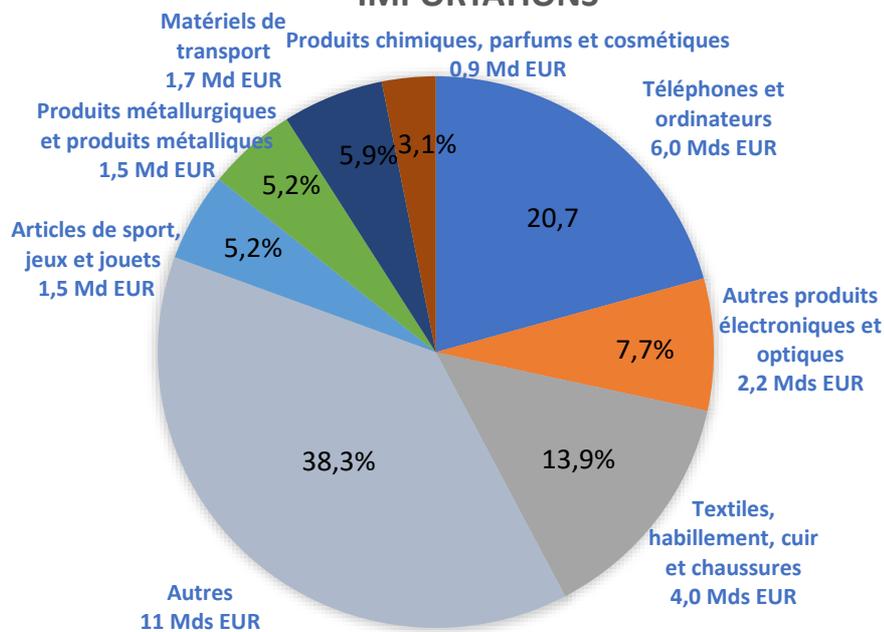
Source : douanes chinoises

## Structure des échanges de biens entre la France et la Chine

### EXPORTATIONS



### IMPORTATIONS



Données brutes estimées		2020			S1 2021				Contribution à la croissance semestrielle des échanges (pt de pourcentage)
		Md€	Poids	Croissance annuelle	Md€	Poids	Croissance S1-20/S1-21	Croissance S1-19/S1-21	
<b>TOTAL biens</b>	Export	17,5	100,0%	-16,3%	11,8	100,0%	61,6%	12,2%	61,6%
	Import	56,4	100,0%	6,0%	28,8	100,0%	10,5%	15,4%	10,5%
	<i>Solde</i>	<i>-38,9</i>			<i>-17,0</i>				
<b>Energie</b>	Export	0,1	0,7%	-21,3%	0,1	0,9%	101,7%	8,9%	0,7%
	Import	0,1	0,1%	-66,0%	0,0	0,1%	-27,6%	-71,3%	-0,1%
	<i>Solde</i>	<i>0,0</i>			<i>0,1</i>				
<b>Agroalimentaire</b>	Export	3,3	18,7%	20,1%	1,9	16,1%	40,6%	59,5%	7,5%
	Import	0,6	1,1%	-2,6%	0,3	1,0%	-12,6%	-14,8%	-0,2%
	<i>Solde</i>	<i>2,6</i>			<i>1,6</i>				
Agricole	Export	1,0	5,6%	114,8%	0,4	3,7%	13,6%	263,0%	0,7%
	Import	0,1	0,2%	7,5%	0,1	0,2%	-8,4%	0,2%	0,0%
	<i>Solde</i>	<i>0,9</i>			<i>0,4</i>				
Boissons	Export	0,9	5,2%	-15,4%	0,6	5,5%	93,8%	21,0%	4,3%
	Import	0,0	0,0%	-17,6%	0,0	0,0%	-6,0%	-26,7%	0,0%
	<i>Solde</i>	<i>0,9</i>			<i>0,6</i>				
Produits IAA hors boissons	Export	1,4	7,9%	15,6%	0,8	6,9%	29,2%	51,6%	2,5%
	Import	0,5	0,9%	-4,7%	0,2	0,8%	-13,7%	-17,7%	-0,1%
	<i>Solde</i>	<i>0,9</i>			<i>0,6</i>				
<b>Biens d'équipements</b>	Export	3,4	19,5%	-1,6%	1,9	15,9%	23,7%	12,8%	4,9%
	Import	26,2	46,4%	0,7%	14,5	50,3%	24,5%	20,6%	10,9%
	<i>Solde</i>	<i>-22,7</i>			<i>-12,6</i>				
Produits informatiques, électroniques et optiques	Export	1,4	7,9%	2,2%	0,5	4,5%	2,6%	-1,8%	0,2%
	Import	16,3	28,9%	3,2%	8,2	28,3%	24,5%	23,2%	6,2%
	<i>Solde</i>	<i>-14,9</i>			<i>-7,6</i>				
<b>Matériels de transport</b>	Export	2,9	16,4%	-62,7%	2,6	21,7%	179,9%	-40,5%	22,5%
	Import	2,4	4,3%	-7,4%	1,7	6,0%	88,4%	43,9%	3,1%
	<i>Solde</i>	<i>0,5</i>			<i>0,8</i>				
Aéronautique & spatial	Export	2,6	15,1%	-64,4%	2,4	20,4%	192,4%	-41,8%	21,7%
	Import	0,5	0,9%	-43,9%	0,2	0,7%	-21,5%	-40,9%	-0,2%
	<i>Solde</i>	<i>2,1</i>			<i>2,2</i>				
Automobile	Export	0,2	1,2%	-20,7%	0,1	1,2%	67,7%	-3,7%	0,8%
	Import	0,9	1,5%	-14,9%	0,7	2,3%	52,7%	38,9%	0,9%
	<i>Solde</i>	<i>-0,6</i>			<i>-0,5</i>				
Navires et bateaux	Export	0,0	0,0%	-39,5%	0,0	0,0%	12,5%	-14,8%	0,0%
	Import	0,6	1,0%	221,2%	0,6	1,9%	3941,7%	390,9%	2,1%
	<i>Solde</i>	<i>-0,6</i>			<i>-0,5</i>				
<b>Autres produits industriels</b>	Export	0,0	44,2%	14,7%	5,2	44,2%	56,8%	67,4%	25,9%
	Import	0,6	47,9%	14,3%	12,2	42,4%	-6,7%	8,6%	-3,4%
	<i>Solde</i>	<i>-0,6</i>			<i>-7,0</i>				
Textiles, habillement, cuir et chaussures	Export	7,7	9,1%	36,9%	1,8	15,2%	221,1%	217,1%	16,9%
	Import	13,2	23,5%	34,5%	4,0	13,8%	-40,0%	-10,2%	-10,2%
	<i>Solde</i>	<i>-11,6</i>			<i>-2,2</i>				
Bois, papier et carton	Export	0,2	1,0%	13,4%	0,1	1,1%	42,8%	45,0%	0,5%
	Import	0,6	1,1%	-4,4%	0,3	1,1%	14,4%	7,4%	0,2%
	<i>Solde</i>	<i>-0,4</i>			<i>-0,2</i>				
Produits chimiques, parfums et cosmétiques	Export	2,9	16,4%	11,2%	1,7	14,2%	31,9%	42,9%	5,6%
	Import	1,7	3,0%	14,7%	0,9	3,1%	5,7%	15,5%	0,2%
	<i>Solde</i>	<i>1,2</i>			<i>0,8</i>				
Produits pharmaceutiques	Export	1,6	9,1%	15,2%	0,9	7,4%	3,2%	22,7%	0,4%
	Import	0,9	1,6%	4,9%	0,5	1,9%	13,7%	17,5%	0,3%
	<i>Solde</i>	<i>0,7</i>			<i>0,3</i>				
Produits en caoutchouc et en plastique, produits minéraux divers	Export	0,4	2,2%	-4,5%	0,2	1,9%	23,8%	12,2%	0,6%
	Import	2,6	4,7%	3,5%	1,6	5,5%	31,4%	22,7%	1,5%
	<i>Solde</i>	<i>-2,3</i>			<i>-1,4</i>				
Produits métallurgiques et produits métalliques	Export	0,6	3,4%	-7,2%	0,2	1,5%	4,6%	-6,5%	0,1%
	Import	2,6	4,7%	-8,1%	1,5	5,3%	19,1%	6,7%	0,9%
	<i>Solde</i>	<i>-2,0</i>			<i>-1,3</i>				
Produits manufacturés divers	Export	0,5	2,9%	25,8%	0,3	2,9%	66,2%	86,3%	1,9%
	Import	5,3	9,4%	-1,7%	3,4	11,7%	42,2%	31,5%	3,8%
	<i>Solde</i>	<i>-4,8</i>			<i>-3,0</i>				
<b>Produits Divers</b>	Export	0,1	0,4%	-30,9%	0,1	1,2%	2,7%	-3,1%	0,1%
	Import	0,1	0,2%	-6,5%	0,1	0,2%	24,2%	10,7%	0,0%
	<i>Solde</i>	<i>0,0</i>			<i>0,1</i>				

## La souveraineté des données vue par la Chine

La Chine figure parmi les pays les plus restrictifs au monde pour les transferts transfrontaliers de données, avec près de 29 réglementations en place<sup>38</sup>. **Si l'obligation de stocker ses données en Chine a été introduite en 2017 par la loi de cybersécurité, force est de constater que sa mise en œuvre a jusqu'ici été inégale. La situation a sensiblement évolué en 2021, dans un contexte de reprise en main du secteur numérique en Chine. Plusieurs textes précisant ces obligations de localisation ont été publiés, à commencer par la loi sur la protection des données personnelles et la loi sur la sécurité des données. Ces mesures relèvent d'un protectionnisme numérique, qui favorise l'émergence d'un système de gestion « découplée » des données à l'échelle mondiale, alors même que l'économie numérique représente une part croissante de la richesse. De plus, le gouvernement chinois se montre proactif pour promouvoir à l'international son modèle de gouvernance des données basé sur le concept de « cybersouveraineté ».**

### 1. Un cadre réglementaire restrictif qui se précise et se renforce

**Les restrictions sur les transferts de données transfrontaliers et le renforcement des critères de cybersécurité sont avant tout motivées par la protection de la « sécurité nationale »<sup>39</sup>.** En outre, la volonté de faire de la Chine une « puissance du cyberspace »<sup>40</sup> justifie de ne pas transférer de façon incontrôlée les données produites sur le territoire chinois, qui sont désormais considérées comme un facteur de productio,, à des économies concurrentes . Cette approche représente en effet un coût additionnel et une barrière d'accès au marché pour les entreprises étrangères, contraintes de mettre en place des capacités de stockage sur le territoire chinois, voire incitées à y localiser leurs activités de R&D.

**C'est la loi de de cybersécurité (LC), entrée en vigueur en 2017, qui impose le stockage des données générées en Chine sur le territoire national.** Si la volonté du gouvernement chinois de protéger ses données sensibles est ancienne<sup>41</sup>, cette loi a été la première à mettre en place un cadre réglementaire pour le stockage local des données et l'encadrement des transferts vers l'étranger. Ce texte a été suivi par plusieurs réglementations spécifiques et standards sectoriels plus ou moins contraignants, publiés par l'Administration Chinoise du Cyberspace (CAC) et les régulateurs sectoriels (finance, automobile, santé...voir annexe)..

<sup>38</sup> Selon l'ITIF, la restriction des flux internationaux de données diminue le commerce de 7% et la productivité de 2,9% pour chaque augmentation d'un point dans l'indice de restriction, tel que défini par l'OCDE.

<sup>39</sup> Lors de la première réunion du *leading small group* sur la sécurité des réseaux et de l'information, Xi Jinping avait déclaré que « sans cybersécurité, il n'y a pas de sécurité nationale ».

<sup>40</sup> Le terme de « cyberpuissance » (网络强国), mentionné pour la première fois par Xi Jinping en 2014, renvoie à la volonté des dirigeants chinois de renforcer ses capacités dans le cyberspace tout en renforçant la sécurité des réseaux et en développant des acteurs nationaux compétitifs via l'accumulation de données et le développement de technologies innovantes.

<sup>41</sup> Depuis 1989 et la Loi sur la protection des secrets d'Etat, il est interdit de transférer à l'étranger toute information relative à des secrets d'Etat, sans pour autant que ce concept ait été clairement défini depuis.

Néanmoins, le manque de précision de ces directives, ainsi qu'une certaine flexibilité dans la mise en œuvre<sup>42</sup> de la LC, ont permis à un grand nombre de sociétés étrangères de continuer à exporter leurs données depuis la Chine.

**En 2021, la pression sur les transferts internationaux de données s'est renforcée dans un contexte plus général de reprise en main de l'économie numérique par les autorités. La loi sur la sécurité des données (LSD),** qui devrait entrer en vigueur en septembre 2021, réaffirme l'obligation de se conformer aux obligations de la LC et évoque un futur système de classification des données, s'appuyant sur des définitions techniques en cours de développement. La LSD définit néanmoins trois nouvelles catégories de données (*voir annexe*), dont le niveau de sensibilité est classé par ordre décroissant : (1) les données « fondamentales pour l'Etat », dont la définition n'est pas précisée, concernent les informations relatives à la sécurité nationale, et dont la mauvaise gestion peut entraîner des sanctions sévères<sup>43</sup> ; (2) les données « importantes », à préciser ultérieurement par les administrations compétentes<sup>44</sup>, concernent en priorité les « opérateurs d'infrastructures d'information critiques » (télécommunications, technologies de l'information, énergie, transports, finance...), pour lesquels les restrictions d'exportations de données devraient être très strictes mais aussi les « opérateurs d'infrastructures d'information non-critiques », qui pourraient bénéficier de davantage de souplesse. En outre, **la loi sur la protection des données personnelles (LPDP- votée le 20 août 2021 et entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 2021),** dont de nombreux éléments sont semblables au Règlement général sur la protection des données (RGPD), rappelle l'obligation prévue par la LC de stocker les données personnelles sur le territoire chinois. Cette loi prévoit que les transferts vers l'étranger nécessitent une licence de la CAC, dont l'obtention est conditionnée à des audits de cybersécurité. Cette licence serait nécessaire à l'autorisation de transferts qui devraient être approuvés le cadre d'accords contractuels standardisés<sup>45</sup>. En outre, un tel audit devrait prochainement être requis pour les entreprises disposant d'informations personnelles sur plus d'un million d'utilisateurs et souhaitant être cotées à l'étranger.

## 2. Les entreprises étrangères face à au découplage mondial des données

**Dans ce contexte évolutif, les entreprises étrangères font face à des risques croissants.** Selon les données du US-China Business Council, 57% des entreprises américaines interrogées se disaient « très inquiètes » par l'évolution réglementaire chinoise en matière de sécurisation des technologies et des régulations des flux de données. Plusieurs facteurs de risques peuvent ainsi être identifiés :

- La fermeture du marché du numérique implique des risques associés à la coopération avec un partenaire local. Le marché du cloud étant restreint pour les entreprises étrangères, celles-ci ne sont autorisées qu'à

<sup>42</sup> Selon le *Financial Times*, cette souplesse dans le délai de mise en œuvre de la loi pourrait s'expliquer par la volonté des autorités chinoises ne pas mettre les entreprises étrangères sous pression.

<sup>43</sup> Pour toute infraction pouvant mettre en péril la sécurité ou les intérêts nationaux, des sanctions sont prévues: amende de 10 M CNY, suspension de l'autorisation d'exercer, voire poursuites pénales.

<sup>44</sup> Le 28 juillet, Zuo Xiaodong, vice-président de l'Académie chinoise pour la sécurité de l'information, a indiqué que de nouvelles directives pour identifier les « données importantes » étaient en préparation. Cette catégorisation des données importantes est coordonnée par un groupe de travail spécialement mobilisé sur cette question : le « Mécanisme de coordination pour la sécurité des données nationales » (国家数据安全工作协调机制). Les huit catégories de données identifiées sont celles liées : (1) à des opérations économiques, (2) à la santé publique et à la population, (3) aux ressources naturelles et à l'environnement, (4) aux sciences et technologies, (5) à la sécurité, (6) aux services d'applications, (7) aux activités gouvernementales (8) aux « autres » domaines.

<sup>45</sup> Linklaters Zhao Sheng, « Are data exports from China about to get easier? » (août 2021)

prendre une participation minoritaire dans les activités d'IaaS et doivent obtenir des licences VATS (Value Added Telecommunication Services) spécifiques pour les activités SaaS. Si non-contrôlés, ces partenariats peuvent représenter des facteurs de risques en matière d'intégrité des données.

- Depuis mai 2018, les technologies développées en Chine, donc à partir de données locales, peuvent faire l'objet de restrictions à l'exportation de la part du Ministère du Commerce (MOFCOM). Cela concerne également les transferts opérés au bénéfice de la maison-mère dès lors que les autorités estiment que cette opération présente un risque pour la « sécurité nationale ». Dans de nombreux cas, les innovations développées par les entreprises étrangères en Chine à partir de données chinoises ne peuvent donc pas être exportées. Ce mécanisme de contrôle des exportations a été renforcé dans la loi sur le contrôle des exportations de décembre 2020, qui a étendu la possibilité de restrictions du concept déjà flou de technologies sensibles pour la « sécurité nationale » aux « données pertinentes ».
- Certaines données générées en Chine par les filiales des entreprises étrangères présentent un caractère stratégique qui nécessite un traitement par le siège. Dans de nombreux cas, ces données peuvent être considérées comme présentant un risque pour la souveraineté nationale de la Chine, et ne peuvent donc pas être transférées sans l'accord du gouvernement chinois.
- Les acteurs économiques implantés en Chine sont dans l'obligation de coopérer avec les autorités chinoises. Les entreprises doivent coopérer avec les services de renseignement/ forces de l'ordre en cas de sollicitation, comme prévu par l'article 14 de la loi sur le renseignement en place depuis 2017. De plus, des partages d'informations ont également lieu dans le cadre d'audits de cybersécurité, et les autorités chinoises doivent être les premières informées lorsque des failles de cybersécurité sont identifiées dans leurs réseaux .
- Contrairement à l'Europe, où la responsabilité des plateformes est limitée en ce qui concerne la régulation de leurs contenus, la responsabilité des hébergeurs de données est une priorité en Chine. Les acteurs de l'économie numérique doivent en outre se montrer proactifs pour censurer tout contenu « illégal ». La responsabilité individuelle peut également être engagée puisque la LSD prévoit que les opérateurs de données importantes désignent une personne responsable et mettent en place des procédures régulières d'évaluation des risques en lien avec les autorités compétentes.

### **Les entreprises étrangères développent de façon croissante des solutions restreintes au marché chinois.**

Face à un « découplage » contraint<sup>46</sup>, certaines envisagent par exemple de développer des versions locales de leurs plateformes afin de traiter les données chinoises. Outre les coûts additionnels, une telle adaptation locale mais aussi la compétitivité des solutions développées par les entreprises étrangères empêche les entreprises multinationales d'intégrer les données abondantes issues du marché chinois pour alimenter leurs solutions globales, et donc leur innovation.

### **3. La Chine défend dans ses relations internationales sa vision de « cybersouveraineté », et la promeut dans les pays tiers**

---

<sup>46</sup> European Chamber of Commerce in China « Decoupling- Severed Ties and Patchwork Globalisation » (janvier 2021).

### Les interactions entre plusieurs cadres juridiques à tendance extraterritoriale soulèvent des questions liées au concept de « multi-territorialité ».

- La LSD et la LPDP prévoient des dispositions extraterritoriales. Le traitement de données hors du territoire chinois est illégal si cela porte atteinte à la « sécurité nationale » (article 2 LSD) ou si le traitement des données personnelles va à l'encontre des « intérêts » des individus en Chine ou de la sécurité nationale (article 42 LPDP). La CAC se réserve le droit de prendre des sanctions à l'encontre des entités étrangères incriminées, même si ces dernières ne sont pas présentes en Chine.
- Des mesures de rétorsion sont prévues contre les Etats qui prendraient des dispositions « excessives » ou « discriminatoires » envers la Chine en matière de sécurité des données (article 25 LSD), voire même en matière de protection des données personnelles (article 43 LPDP). Bien que l'application de ces dispositions reste vague, elles pourraient servir de base juridique pour contrer toute initiative étrangère en matière de régulation des données qui serait considérée comme contraire aux intérêts chinois.
- La LSD (article 36) et la LPDP (article 41) prévoient spécifiquement que la transmission de données à des autorités étrangères dans le cadre de procédures judiciaires doit faire l'objet d'une autorisation explicite des autorités chinoises.

### La Chine joue un rôle actif dans la définition d'un cadre international pour les transferts de données transfrontaliers *via* plusieurs canaux.

- **Les zones-pilotes de transferts de données transfrontaliers.** Le 14 août 2020, le MOFCOM a présenté une circulaire pour le développement du « commerce de services », prévoyant notamment la mise en place de projets-pilotes pour la gestion sécurisée des transferts de données transfrontaliers. Sous la supervision de la CAC, plusieurs localités telles que Pékin, Shanghai, Hainan, le Zhejiang et Xiong'An sont ainsi chargées de développer un cadre juridique pour encadrer de façon sécurisée les échanges de données transfrontaliers. Ces zones-pilotes cherchent notamment à définir des normes en matière de cybersécurité, de certifications pour la protection des données, de sauvegarde des données et d'évaluation de risques pour les transferts de données transfrontaliers.
- **Une approche diplomatique coordonnée.** Le 8 septembre 2020, le Ministre des Affaires étrangères Wang Yi a présenté la « Global Initiative on Data Security ». Ce texte encourage explicitement les entreprises à « obéir aux lois et réglementations des pays dans lesquelles elles opèrent » et à « ne pas obtenir de données localisées dans d'autres Etats, à travers des individus ou entreprises, sans la permission de ces autres Etats ». La Chine partage avec la Russie sa vision d'un cyberspace basé sur la souveraineté des Etats, ce qui s'est matérialisé par la signature d'accords de coopération<sup>47</sup>. Des mémorandums d'entente (MoU) sur les « Routes de la Soie numériques », dont au moins une partie

---

<sup>47</sup> En 2015, Xi Jinping et Vladimir Poutine ont signé un accord de coopération pour « assurer la sécurité internationale de l'information », renforcé en octobre 2019, par la signature entre la signature entre la Cyberspace Administration of China (CAC) et l'agence Roskomnadzor d'un traité engageant les deux pays à coopérer sur la régulation des « contenus illégaux ».

contient des références explicites au concept de « cyber-souveraineté »<sup>48</sup>, ont été signés avec 16 pays<sup>49</sup> et un accord spécifique a été signé entre la Chine et la Ligue Arabe en mars 2021. Le Partenariat régional économique global (RCEP), signé le 15 novembre 2020 entre 15 Etats de la zone Asie-Pacifique dont la Chine, mentionne les sujets de localisation des données et les règles relatives aux transferts transfrontaliers (articles 12.14 et 12.15). Bien que l'obligation de localisation des données et l'interdiction des transferts transfrontaliers soient écartées en principe, cet accord prévoit en réalité une large marge de manœuvre en reconnaissant que « chaque partie peut avoir ses propres exigences concernant le transfert d'informations par des moyens électroniques » et que les Etats sont en mesure de décider des « politiques publiques légitimes » pouvant justifier d'éventuelles restrictions.

- **Une forte implication dans la définition des normes techniques relatives à la gouvernance du cyberspace**<sup>50</sup>. Dès 2012, la Chine, soutenue notamment par l'Arabie Saoudite, le Soudan et l'Egypte, a proposé une réforme de l'International Telecommunication Regulations (ITR), un traité international contraignant encadrant la gouvernance d'internet. Le but de cette réforme était de redéfinir l'internet comme « une agglomération internationale de réseaux de télécommunications interconnectés », soulignant ainsi la souveraineté des Etats dans ce domaine. Dans cette même optique, la Chine a proposé en septembre 2019 à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) de remplacer les protocoles d'identification TCP/IP par le « New IP ». Cette initiative permettrait aux opérateurs télécoms (tous publics en Chine) de contrôler, et potentiellement bloquer, l'accès à internet. Toujours à l'UIT, les autorités chinoises pourraient également soutenir l'initiative Digital Object Architecture (DOA), un système d'architecture et d'identification centralisé des systèmes IoT (et potentiellement de leurs utilisateurs) qui pourrait permettre de contrôler les flux de données transfrontaliers.

Par un ensemble de textes récents, la Chine durcit encore la régulation et les transferts internationaux de données. Dans le même temps, les entreprises chinoises bénéficient de **l'ouverture de la plupart des marchés étrangers pour collecter** des données à travers le monde et positionner les acteurs chinois parmi les leaders mondiaux dans de nombreux secteurs: réseaux sociaux (TikTok, WeChat), intelligence artificielle et big data, biotechnologies, conduite autonome, e-commerce etc<sup>51</sup>.

A. Moisson, K. Le Pape (Septembre 2021)

---

<sup>48</sup> Cyberspace Administration of China (CAC), « 《“一带一路”数字经济国际合作倡议》发布 » (mai 2018)

<sup>49</sup> Hong Yanqing, « Chinese options to speed up transborder data flow under the Belt and Road Initiative » (mai 2021)

<sup>50</sup> SER de Pékin, « La stratégie internationale de la Chine en matière de standardisation » (avril 2020)

<sup>51</sup> Le 23 juillet, le MOFCOM, la CAC et le MIIT ont publié un texte incitant les entreprises chinoises à « récolter les facteurs d'innovation mondiaux » dans les secteurs numériques tout en renforçant les mécanismes de surveillance et d'accompagnement (mesures de cybersécurité, ainsi que des précautions juridiques strictes, plateformes de services de liaisons avec les autorités) pour « prévenir les risques » inhérents aux coopérations internationales.

## Annexe : Exemples de restrictions sectorielles de transferts de données transfrontalières introduites depuis la suite de la Loi sur la cybersécurité (2017)

- a) Données personnelles** : la LC (2017) prévoyait déjà l'obligation pour les opérateurs de données de stocker les données personnelles collectées en Chine sur le territoire national. La LPDP, qui devrait être promulguée d'ici la fin de l'année 2021 et que certains considèrent inspirée par le RGDP européen, précise en outre que les transferts vers l'étranger nécessitent une licence de la CAC, dont l'obtention est conditionnée à des audits de cybersécurité. Un tel audit devrait prochainement être requis pour les entreprises disposant d'informations personnelles sur plus d'un million d'utilisateurs et souhaitant être cotées en bourse à l'étranger. Des mesures particulièrement strictes pourraient être appliquées pour les entreprises traitant des données personnelles considérées comme « sensibles » (article 29). Bien que la définition de ces dernières demeure vague, celles-ci devraient notamment inclure les données liées à l'ethnicité, croyances religieuses, santé, situation financière ou informations biométriques des individus.
- b) Données médicales et génétiques** : depuis la publication en 2014 des « mesures administratives sur les données de santé de la population », l'article 7 des « réglementations administratives sur les ressources génétiques humaines » interdit le transfert de données génétiques à l'étranger sauf si ces transferts sont autorisés explicitement et réalisés par des partenaires locaux, comme c'est le cas par exemple pour Sanofi. Ces modalités représentent néanmoins un risque important pour la protection de la propriété intellectuelle des entreprises concernées, alors même que ces dernières transfèrent vers le territoire chinois des données issues de patients étrangers dans le cadre de programmes de recherche internationaux. A noter en outre que ces partenariats sont très étroitement surveillés par les autorités, comme le prouve l'exemple de BGI.
- c) Données financières** : Les « spécifications techniques pour la protection des informations personnelles financières » présentées comme un standard « volontaire » (mais ayant vocation à devenir obligatoire dans les faits) par la PBoC en 2020 identifient clairement les données financières comme devant faire l'objet d'un stockage et d'un traitement local sur le territoire chinois, sauf exceptions. Des critères similaires existent pour les données liées aux titres financiers, aux informations de crédit, aux cartes de paiement et de crédit etc. Parmi les raisons potentiellement évoquées, les régulateurs chinois revendiquent la nécessité d'accéder aux données pour s'assurer de conformité financière et pour d'éventuels audits.
- d) Données automobiles** : En juin 2019, la première version de la « stratégie pour l'innovation et le développement des véhicules intelligents » appelait déjà à définir un cadre juridique clair concernant la gestion des données des véhicules connectés. En avril et mai 2021, deux textes ont été publiés, précisant largement les contraintes s'appliquant aux entreprises du secteur concernant la collecte, le traitement, et bien sûr les transferts de données dans l'industrie des véhicules connectés. Elles visent, entre autres, à réguler l'exportation vers l'étranger de données générées par un véhicule autonome étranger sur le territoire chinois. Les entreprises seraient notamment requises de fournir ces données aux autorités chinoises sous forme décryptée, et doivent obtenir l'autorisation préalable des régulateurs chinois avant exportation. En mars 2021, les véhicules de Tesla s'étaient par exemple vu interdire l'accès aux sites militaires. En mai 2021, Tesla a annoncé l'ouverture d'un centre pour héberger ses données en Chine.

L'article 2 du projet de réglementation de la CAC prévoit en outre une possible juridiction extraterritoriale, dans les cas où la « sécurité nationale » ou les « droits légitimes » des entités chinoises seraient menacés.

- e) **Données géographiques et topographiques** : depuis la publication des « réglementations pour la gestion de la cartographie » les services de cartographie en ligne doivent localiser leurs serveurs en Chine et obtenir une autorisation pour opérer.

#### **Annexe : nouvelles catégories de données introduites par la Loi sur la sécurité des données (LSD-2021)**

L'article 21 de la LSD présente trois nouvelles catégories de données, qui devraient structurer les efforts en cours pour catégoriser les données des entreprises. En fonction de la sensibilité des données concernées, un cadre juridique spécifique sera mis en place pour réglementer la collecte, le stockage, le traitement et l'exportation (éventuelle) des données. La LSD prévoit ainsi trois types de données, en fonction de leur niveau de sensibilité, par ordre décroissant :

- a) **Données fondamentales pour l'Etat** dont la définition n'est pas précisée. La collecte, le stockage et le traitement de ces données devront faire l'objet de mesures de protection strictes, bien que non précisées à ce stade. A toute infraction pouvant mettre en péril la sécurité ou les intérêts nationaux sont prévues des sanctions : amende de 10 M CNY, suspension de l'autorisation d'exercer, voire (dans certains cas), poursuites pour motifs criminels.
- b) **Données importantes** dont des listes précises pourront être précisées ultérieurement par les administrations concernées aux niveaux national et local. A noter que le concept de « données importantes », était déjà mentionné dans la CSL, qui prévoyait que les entreprises mettent place des protocoles spécifiques pour ces données : catégorisation, sauvegarde, chiffrement... Les « données importantes » concernent deux types d'entreprises :
- Les « opérateurs d'infrastructures d'information critiques » (OIIC) sont définis comme des entités détenant des données dont la destruction ou la divulgation pourrait mettre en danger la sécurité ou les intérêts nationaux, mais aussi le l'intérêt public. Des exigences particulières sont imposées, notamment l'obligation de stocker leurs données en Chine. S'ils souhaitent transférer leurs données à l'étranger, les OIIC doivent mettre en œuvre une auto-évaluation de cybersécurité en fonction des critères définis par la Cyberspace Administration of China (CAC) et d'autres administrations concernées. Le 17 août, le Conseil des Affaires d'Etat a publié les règlements relatifs à la protection des « infrastructures critiques d'information » entrant en vigueur le 1er septembre. Ces réglementations prévoient notamment que les régulateurs sectoriels formulent des orientations détaillées pour identifier les OIIC dans leurs secteurs et notifient le Conseil des Affaires d'Etat ; le ministère de la Sécurité publique (MPS) et la police prenant ensuite le relais pour assurer la sécurité. Les conditions de cybersécurité pour les entreprises qui opèrent des CII prévoient notamment la mise en place de mesures spécifiques : désignation d'un responsable de cybersécurité à la cybersécurité; enquêtes de cybersécurité annuelles ; obligation de rapporter et de se coordonner avec les autorités pour résoudre les incidents ; utilisation de matériels, voire logiciels, informatiques « sécurisés et contrôlables ».

- Les opérateurs d'infrastructures d'information non-critiques (OIINC). Des mesures spécifiques pour les transferts de données transfrontaliers seront mis en œuvre par les autorités concernées ultérieurement.

**c) Autres données définies par défaut**

## La régulation de l'économie numérique

Le « **développement sain, réglementé et durable de l'économie des plateformes** » est un concept visant à répondre aux « risques » et « lacunes » **inhérents à l'économie numérique, au développement jusqu'alors permissif et non-régulé**. Encouragée dès novembre 2020 dans les directives anti-monopoles, la **construction d'un système de gouvernance « sain »** est préconisée dans le 14e plan quinquennal (mars 2021), mais surtout promue par Xi Jinping lors **d'une réunion de la Commission centrale pour les Affaires économiques** et financières du 15 mars 2021 consacrée à ce thème. Encouragée dès novembre 2020 dans les directives anti-monopoles<sup>52</sup>, la **construction d'un système de gouvernance « sain »** est préconisée dans le 14e plan quinquennal (mars 2021), mais surtout promue par **Xi Jinping lors d'une réunion de la Commission centrale pour les Affaires économiques et financières** du 15 mars 2021 consacrée à ce thème<sup>53</sup>. Ces injonctions au plus haut niveau se sont rapidement traduites par une inflation réglementaire<sup>54</sup>, caractérisée par (1) des lois structurantes (lois sur la sécurité des données et sur la protection des données personnelles, nouvelles directives anti-monopoles) ; (2) de nombreuses régulations techniques destinées à résoudre les excès propres à **l'économie numérique** ; ainsi que (3) des campagnes de « rectification » en urgence menées par les autorités de régulation contre certains groupes emblématiques (réunion de mises en **demeure, audits de cybersécurité, sanctions financières, retrait d'applications...**), dont les victimes les plus visibles ont été Ant Group, Alibaba et Didi.

<sup>52</sup> Entrées en vigueur le 7 février 2021. Lire les directives anti-monopoles : Comité anti-monopole du Conseil des Affaires d'Etat, « [国务院反垄断委员会关于平台经济领域的反垄断指南](#) », 7 février 2021.

<sup>53</sup> Cette construction apparaît d'autant plus importante que l'économie numérique (électronique, télécommunications, internet, logiciels, etc.) est amenée à gagner en importance. En 2020, elle représentait 39% du PIB chinois. D'ici 2025, cette part pourrait atteindre 55%, selon la China Academy of Information and Communication Technology (CAICT).

<sup>54</sup> Les principales administrations impliquées sont parfois en concurrence pour obtenir la compétence sur certains pans de la régulation, ce qui explique que certaines mesures soient redondantes. Créé seulement en 2018, le bureau anti-concurrentiel de la SAMR a gagné en importance, de même que la CAC dont le rôle devient essentiel avec la publication des règlements provisoires pour les enquêtes de cybersécurité avant les IPO à l'étranger, ou encore le bureau d'enquête de cybersécurité de la CAC, créé en 2020, qui devient l'organe principal en charge de superviser les problématiques de transferts transfrontaliers de données. Ainsi, cette campagne tous azimuts a aussi entraîné des changements institutionnels (davantage de moyens financiers et de ressources humaines alloués à la SAMR par exemple). En fonction des secteurs, des régulateurs sectoriels sont également associés et profitent du mouvement en cours pour renforcer leur influence et assoir leur autorité au sein de leurs secteurs respectifs, mais aussi face à d'autres administrations concurrentes: Banque centrale (PBoC) pour le contrôle des données de crédit, Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information (MIIT) et Ministère de la Sécurité Publique (MPS) sur les données personnelles et la cybersécurité...

Les principales administrations impliquées sont parfois en concurrence pour obtenir la compétence sur certains pans de la régulation, ce qui explique que certaines mesures soient redondantes. Créé seulement en 2018, le bureau anti-concurrentiel de la SAMR a gagné en importance, de même que la CAC dont le rôle devient essentiel avec la publication des règlements provisoires pour les enquêtes de cybersécurité avant les IPO à l'étranger, ou encore le bureau d'enquête de cybersécurité de la CAC, créé en 2020, qui devient l'organe principal en charge de superviser les problématiques de transferts transfrontaliers de données.

## 1. La lutte contre les monopoles et les abus de l'économie numérique

**Le gouvernement chinois cible les pratiques monopolistiques dans le domaine du numérique.** La loi anti-monopole de 2008 contenait peu de dispositions applicables au domaine du numérique. La loi anti-monopole de 2008 contenait peu de dispositions applicables au domaine du numérique<sup>55</sup>. Depuis, les dénonciations de pratiques monopolistiques<sup>56</sup> dans le numérique se sont multipliées et la Conférence centrale sur le travail économique du 18 décembre 2020 a défini la lutte contre les monopoles et « l'expansion désordonnée du capital » comme priorités nationales<sup>57</sup>. Introduites le 10 novembre 2020, de nouvelles directives anti-monopoles visent à réguler les déséquilibres issus de l'émergence des géants du numérique, qui ont acquis des positions dominantes dans certains secteurs (Alibaba pour le e-commerce, Didi pour les services de VTC, Tencent pour la messagerie instantanée...), notamment *via* l'absorption de leurs concurrents, et ont diversifié leurs services pour construire des écosystèmes hermétiques dans lesquels les usagers des plateformes se trouvent de fait « enfermés ». Des amendes ont été adressées à plusieurs entreprises en position monopolistique dans certains secteurs et des opérations de consolidation ont depuis été bloquées<sup>58</sup>. La loi prévoit en outre la possibilité de contraindre une entreprise à désinvestir de certains secteurs, voire à vendre ou partager des « technologies-clés ».

**De nouvelles réglementations limitent spécifiquement l'abus de position dominante dans l'exploitation des données.** De nombreuses mesures ont été prises pour corriger les excès, dénoncés depuis plusieurs années par la société civile et les acteurs de marché<sup>59</sup>, d'une économie numérique qui s'est développée en Chine dans un cadre réglementaire quasi-inexistant. Les nouvelles directives anti-monopoles de novembre 2020 ciblent trois types de comportements monopolistiques<sup>60</sup>, afin de mettre fin à des pratiques abusives : traitement différencié

---

<sup>55</sup> Jusqu'à présent, le cadre juridique permettant de déterminer une position monopolistique s'appuyait essentiellement sur la part de marché relative d'une entreprise au sein d'un « secteur pertinent », dont la définition, vague, ne permettait pas de rendre compte des spécificités des services numériques (exemple : l'application VTC Didi correspond-elle à une offre de « taxi », de « transport » ou un service particulier ?)

<sup>56</sup> Parmi les pratiques monopolistiques évoquées figuraient l'exclusivité forcée, le gonflage artificiel des commandes et référencement (刷单, 刷评) ou encore le crédit spéculatif (炒信).

<sup>57</sup> Selon [le communiqué](#), « il faut améliorer le cadre juridique pour l'identification des monopoles, la gestion de la collecte et de l'utilisation des données et la protection des droits des utilisateurs. Il faut renforcer les régulations, augmenter les capacités de contrôle, et résolument s'opposer aux pratiques monopolistiques et anticoncurrentielles. L'innovation financière doit être menée dans les conditions d'une supervision prudente. »

<sup>58</sup> Le projet de Tencent de fusionner les deux leaders nationaux du streaming de jeux vidéo (Huya et Douyu) a été bloqué en juillet par la SAMR.

<sup>59</sup> Zhang Zhengxin, avocat au sein du cabinet Yingke, avait notamment mené une campagne juridique remarquée contre Tencent, propriétaire de WeChat, de bloquer les liens vers les plateformes Taobao, Douyin et Feishu. Autre exemple : en 2017, JD avait porté plainte contre Alibaba en dénonçant le système d'« exclusivité forcée » mise en place par le groupe de Hangzhou.

<sup>60</sup> Sont ciblés les abus de position dominante, accords de monopole et concentrations.

par le *big data*, pratique d'exclusivité forcée, blocage de liens croisés, accords de *hub-and-spoke*<sup>61</sup> etc. Aux directives du 10 novembre 2020, s'ajoute un projet de réglementation publié par l'Administration d'Etat pour la Régulation du Marché (SAMR) en août 2021, interdisant la « concurrence déloyale » entre entreprises de l'internet, requérant d'une douzaine d'entre elles une « auto-rectification »<sup>62</sup>. Des sanctions ont également été prises à l'encontre de certains grands groupes (Alibaba en décembre 2020 pour concentration, puis en avril 2021 pour abus de position dominante ; Tencent et Didi Chuxing en avril 2021...), certaines ayant été sommées de se restructurer (Ant Group, sous supervision de la PBoC). En outre, des mesures spécifiques ont été adoptées pour réguler certains secteurs (*fintech*, VTC, industrie musicale, jeux vidéo...), en associant le cas échéant plusieurs administrations sectorielles concernées. Disposant de peu de ressources en interne pour traiter ces questions, la SAMR devrait même s'appuyer sur le soutien de prestataires extérieurs pour mener à bien la régulation des questions numériques.

## 2. Des lois structurantes pour renforcer la sécurité et la gouvernance des données

**Le gouvernement chinois a identifié les données comme un « facteur de production » crucial pour devenir une « cyberpuissance ».le développement de l'économie numérique.** Les autorités cherchent donc à encourager le partage de données non-critiques afin d'optimiser leur utilisation économique et de stimuler l'innovation sur le territoire chinois. A l'inverse, la Chine promeut un modèle de cybersouveraineté vis-à-vis des autres pays et restreint désormais étroitement les transferts transfrontaliers de données. Le cadre juridique donne un avantage compétitif aux entreprises chinoises, qui se développent à l'international et recueillent des données qui alimentent leurs bases, et en forçant les entreprises étrangères à traiter leurs données sur le territoire chinois – ce qui prive les sièges de l'utilisation des ressources massives issues d'un marché de 1,4 Md d'individus.

**La cybersécurité et la « sécurité nationale » sont les priorités de la gouvernance des données en Chine.** Introduite en 2017, la loi sur la cybersécurité prévoyait des mesures de protection des données (localisation sur le territoire chinois, mesures de cybersécurité) dans l'optique de garantir la « sécurité nationale ». Depuis, plusieurs textes sectoriels (santé, finance, automobile...) ont été publiés pour préciser certaines obligations. Cette tendance s'est fortement accentuée en 2021, avec notamment l'introduction de la loi sur la sécurité des données (LSD), qui entrera en vigueur en septembre. La LSD prévoit néanmoins trois nouvelles catégories de données, dont le niveau de sensibilité est classé par ordre décroissant : (1) les données fondamentales pour l'Etat, dont la définition n'est pas précisée, concernent les informations relatives à la sécurité nationale, et dont la mauvaise gestion peut entraîner des sanctions sévères; (2) les données importantes, à préciser ultérieurement par les administrations compétentes, concernent en priorité les « opérateurs d'infrastructures d'information critiques » (télécommunications, technologies de l'informations, énergie, transports, finance...), La LSD prévoit néanmoins trois nouvelles catégories de données, dont le niveau de sensibilité est classé par ordre décroissant : (1) les données fondamentales pour l'Etat, dont la définition n'est pas précisée, concernent les

---

<sup>61</sup> Les accords *hub-and-spoke* sont définis dans les nouvelles directives comme étant des restrictions horizontales au niveau du fournisseur ou du revendeur (le "spoke") mises en œuvre verticalement par un fournisseur commun par exemple (le "hub") afin de contrôler la concurrence entre les spokes.

<sup>62</sup> Lire le projet de réglementation : SAMR, « [市场监管总局关于《禁止网络不正当竞争行为规定（公开征求意见稿）》征求意见的通知](#) », 17 août 2021.

informations relatives à la sécurité nationale, et dont la mauvaise gestion peut entraîner des sanctions sévères<sup>63</sup> ; (2) les données importantes, à préciser ultérieurement par les administrations compétentes, concernent en priorité les « opérateurs d'infrastructures d'information critiques »<sup>64</sup> (télécommunications, technologies de l'information, énergie, transports, finance...), pour lesquels les restrictions d'exportations de données devraient être très strictes mais aussi les « opérateurs d'infrastructures d'information non-critiques », qui pourraient bénéficier de davantage de souplesse ; (3) les données générales, qui devraient l'objet d'un contrôle moindre. pour lesquels les restrictions d'exportations de données devraient être très strictes<sup>65</sup> mais aussi les « opérateurs d'infrastructures d'information non-critiques », qui pourraient bénéficier de davantage de souplesse ; (3) les données générales, qui devraient l'objet d'un contrôle moindre. Autre preuve du renforcement des exigences en matière de cybersécurité, les entreprises sont désormais contraintes de signaler toute vulnérabilité de cybersécurité sous 48 heures aux autorités chinoises (et à elles seules).

**La protection des données personnelles fait l'objet d'une attention particulière.** La loi sur la protection des données personnelles, qui entrera en vigueur en novembre mais dont la version finale n'a pas été publiée, a pour vocation de structurer la gestion des données personnelles, et devrait être complétée par des normes complémentaires, publiées au fur et à mesure. La loi sur la protection des données personnelles, qui entrera en vigueur en novembre mais dont la version finale n'a pas été publiée, a pour vocation de structurer la gestion des données personnelles, et devrait être complétée par des normes complémentaires, publiées au fur et à mesure<sup>66</sup>.

---

63 Pour toute infraction pouvant mettre en péril la sécurité ou les intérêts nationaux, des sanctions sont prévues: amende de 10 M CNY, suspension de l'autorisation d'exercer, voire (dans certains cas), voire poursuites pour motifs criminels.

64 Le 28 juillet, Zuo Xiaodong, vice-président de l'Académie chinoise pour la sécurité de l'information, [a indiqué](#) que de nouvelles directives pour identifier les « données importantes » étaient en préparation. Cette catégorisation des données importantes est coordonnée par un groupe de travail spécialement mobilisé sur cette question : le « Mécanisme de coordination pour la sécurité des données nationales » (国家数据安全协调机制). Les huit catégories de données identifiées sont celles liées : (1) à des opérations économiques, (2) à la santé publique et à la population, (3) aux ressources naturelles et à l'environnement, (4) aux sciences et technologies, (5) à la sécurité, (6) aux services d'applications, (7) aux activités gouvernementales (8) aux « autres » domaines.

65 Le 17 août, le Conseil des Affaires d'Etat [a publié](#) les [règlements relatifs à la protection des « infrastructures critiques d'information »](#) entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre. Ces réglementations prévoient notamment que les régulateurs sectoriels formulent des orientations détaillées pour identifier les OIIC dans leurs secteurs et notifient le Conseil des Affaires d'Etat ; le ministère de la Sécurité publique (MPS) et la police prenant ensuite le relais pour assurer la sécurité. Les conditions de cybersécurité pour les entreprises qui opèrent des CII prévoient notamment la mise en place de mesures spécifiques : désignation d'un responsable de cybersécurité à la cybersécurité; enquêtes de cybersécurité annuelles ; obligation de rapporter et de se coordonner avec les autorités pour résoudre les incidents ; utilisation de matériels, voire logiciels, informatiques « sécurisés et contrôlables » (chinois).

66 Le 1<sup>er</sup> décembre 2020, la CAC a publié une première version d'un [avis](#) proposant une liste de critères pour la collecte de données personnelles par les applications mobiles. Ce texte indique qu'il n'est pas nécessaire de renseigner ses informations personnelles pour utiliser des fonctions de base de 12 types d'applications de vidéos courtes. Cet avis précise également le type d'informations personnelles nécessaires pour 38 autres types d'applications courantes (messageries instantanées, location de vélos, etc.). La CAC a souligné que cet avis s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi sur la cybersécurité (2017). Le 26 avril 2021, le Ministère de l'Industrie et des Technologies de l'Information (MIIT) a publié un règlement provisoire sur la manière dont les applications mobiles doivent traiter les informations personnelles des utilisateurs. Ces dernières sont notamment invitées à se conformer à deux principes : le « consentement informé » et la « minimisation des données ». Les applications mobiles doivent par exemple informer les utilisateurs lorsque des

Très restrictive, celle-ci contient de nombreux éléments semblables au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) européen. Elle impose aux entreprises recueillant les données d'obtenir le consentement des usagers (avec des dispositions spécifiques pour les mineurs), de limiter le recueil de données à ce qui est pertinent pour le service rendu (principe de minimisation), et de stocker et traiter leurs données en Chine, bien que des dispositions (accords internationaux) pourraient permettre de définir des modalités de transferts vers l'étranger sous certaines conditions. Il semblerait que cette loi contienne en outre une définition des « données personnelles sensibles », qui devraient concerner les données biométriques, médicales, financières, de géolocalisation, ainsi que toutes celles concernant des mineurs de moins de 14 ans. Chaque entreprise est en outre tenue de désigner une personne juridiquement responsable de la gestion des données personnelles. Des audits de cybersécurité spécifiques sont prévus pour les entreprises opérant des données personnelles. Des audits de cybersécurité spécifiques sont prévus pour les entreprises opérant des données personnelles<sup>67</sup>.

### 3. En parallèle, le gouvernement renforce son contrôle politique et social

**Le contrôle sur les contenus en ligne se renforce. Contrairement à l'Europe, où la responsabilité des plateformes est limitée en ce qui concerne la régulation de leurs contenus,** la responsabilité des hébergeurs de données est centrale en Chine, les acteurs de l'économie numérique devant se montrer proactifs pour censurer tout contenu illégal et lutter contre les infractions en ligne. Le 7 décembre 2020, le Comité central du PCC avait publié ses « recommandations pour la construction d'une société basée sur la loi » pour la période 2020-2025 en rappelant que « le cyberspace n'est pas en-dehors de la loi »<sup>68</sup>. L'anonymat sur les plateformes n'existe pas. Les secteurs du live-streaming, les réseaux sociaux et les médias indépendants étaient particulièrement ciblés, de même que les activités impliquant des mineurs. Depuis, des mesures ont notamment été annoncées pour encadrer les ventes en live streaming, accusées de promouvoir des contenus moralement douteux, mais aussi pour lutter contre les fenêtres pop-ups intempestives, assimilées à du « harcèlement » des consommateurs. Les commentaires publiés début août, et supprimés depuis, de l'agence Xinhua qualifiant les jeux vidéo d'« opium spirituel » et les incitations à renforcer le contrôle de cette industrie s'inscrivent dans cette même lignée. Une étape supplémentaire a été franchie le 27 août 2021 avec la publication par l'Administration du cyberspace (CAC) d'un projet de réglementation sur les algorithmes de recommandation, qui permettrait de mieux sélectionner le contenu présenté aux utilisateurs. La CAC s'attelle également à réduire l'influence des célébrités sur internet (*voir annexe 2*). Le 16 mars 2021, l'Administration nationale pour la radio et la télévision a publié un projet de loi pour mettre à jour la réglementation du secteur audiovisuel en Chine, couvrant également les plateformes de streaming, et interdisant notamment de dénigrer la culture traditionnelle chinoise ou la culture révolutionnaire.

---

informations sensibles (ethnicité, croyances religieuses, caractéristiques biologiques...) sont traitées et doivent collecter le minimum de données nécessaires pour fournir leurs services.

<sup>67</sup> Selon des mesures provisoires de la CAC, les entreprises gérant les données personnelles de plus d'un million d'utilisateurs pourraient devoir se soumettre à un audit de cybersécurité si elles souhaitent réaliser leur IPO à l'étranger.

<sup>68</sup> Le Comité central proposait également de réfléchir à la mise en place d'une liste noire de crédit social pour les entreprises de service ayant « gravement porté atteinte à la confiance dans le cyberspace ».

**Les conditions de travail des employés des plateformes numériques (livreurs de repas, culture de travail « 996<sup>69</sup> » - désormais « illégale » selon la Cour suprême) font l'objet d'une attention accrue des autorités,** notamment à la suite de certains scandales depuis décembre 2020<sup>70</sup>. Le 27 août 2021, la Cour suprême a déclaré désormais illégale la politique « 996 », publiant conjointement avec le ministère des Ressources humaines et de la sécurité sociale une série de « cas modèles », pour orienter la manière dont les cours doivent désormais traiter les droits des travailleurs dans les cas liés au droit du travail. Au cours de l'année 2021, plusieurs plans d'autres institutions avaient préconisé d'améliorer plus largement les conditions de travail : des lignes directrices (26 juillet 2021) de la SAMR et six autres ministères en matière de droit du travail (incluant notamment : protection des livreurs, conditions d'un salaire minimum, amélioration des conditions de travail et des prestations sociales)<sup>71</sup> ; ainsi qu'un plan de mise en œuvre des nouvelles pratiques de consommation (mars 2021) de la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC), qui prévoyait d'améliorer les conditions de travail et de lutter contre les abus. De manière plus large, le gouvernement commencerait ainsi à initier des réformes de droit du travail. De manière plus large, le gouvernement commencerait ainsi à initier des réformes de droit du travail<sup>72</sup>. Il semblerait que les autorités souhaitent aussi renforcer la responsabilité juridique des plateformes, jusqu'à présent floue en cas d'incident par exemple<sup>73</sup>. Ces changements établissent un climat de prudence du côté des entreprises, ByteDance et KuaiShou ayant déjà annoncé vouloir faire évoluer leur culture de travail.

---

<sup>69</sup> « 996 » fait référence au travail de 9h à 21h, 6 jours par semaine : un rythme de travail souvent en vigueur dans la plupart des entreprises du numérique (Pinduoduo...).

<sup>70</sup> Ces protestations font notamment suite à plusieurs incidents : décès d'une employée de Pinduoduo en décembre 2020, immolation par le feu d'un coursier d'Ele.me, plateforme de livraison alimentaire d'Alibaba, pour protester contre ses conditions de travail et le non-versement de son salaire...

<sup>71</sup> L'administration d'Etat pour la régulation du marché (SAMR), l'Administration Chinoise du Cyberspace (CAC), la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC), le ministère de la sécurité publique (MPS), le ministère des ressources humaines et de la sécurité sociale (MOHRSS), le ministère du Commerce (MofCom), ont ainsi Le gouvernement a ainsi [pris position](#) pour « assurer les intérêts légitimes des livreurs de repas » et améliorer leurs conditions de travail : les plateformes sont incitées à s'assurer que leurs employés perçoivent un salaire au moins égal au salaire minimum local ; disposent d'une couverture sociale ; et à ce que leur évaluation *via* des algorithmes « extrêmement sévères » (最严算法) soit abandonnée.

pour « assurer les intérêts légitimes des livreurs de repas » et améliorer leurs conditions de travail : les plateformes sont incitées à s'assurer que leurs employés perçoivent un salaire au moins égal au salaire minimum local ; disposent d'une couverture sociale ; et à ce que leur évaluation *via* des algorithmes « extrêmement sévères » (最严算法) soit abandonnée.

<sup>72</sup> Par exemple, les livreurs sont actuellement dépourvus de protection en raison de leur statut de travailleur indépendant plutôt que celui d'employé. Preuve supplémentaire de l'importance croissante accordée au sujet du droit du travail, la Fédération All-China des syndicats (le seul syndicat légal en Chine) a publié en juillet 2021 un texte appelant à améliorer le droit du travail dans le secteur de l'économie numérique en Chine. All-China Federation of Trade Unions (ACFTU), « [关于切实维护新就业形态劳动者劳动保障权益的意见](#) », 20 juillet 2021.

<sup>73</sup> Les plateformes jouant le rôle d'intermédiaire, leurs responsabilités juridiques en cas d'incident est souvent moindre. S'agissant des fintech par exemple, les plateformes intermédiaires peuvent encourager à engager des sommes d'argent plus conséquentes, sans toutefois assumer le risque en cas de défaut ou de non-paiement. De même, s'agissant des conditions de travail des livreurs, ceux-ci ne disposent parfois pas d'une relation contractuelle avec la plateforme et donc pas d'assurance, n'étant pas considérés comme des employés de la plateforme mais ayant un statut indépendant. Enfin, Didi Chuxing a fermé le service Shungengche (lancé en 2015 et similaire à Blablacar, il mettait en relation conducteurs et passagers) à la suite de cas de viols et meurtres de passagers.

**La volonté de reprendre en main l'économie de plateforme s'inscrit** dans une tendance plus générale de mise au pas du secteur privé, qui traduit une orientation politique majeure de la Chine sous Xi Jinping<sup>74</sup>. Les changements radicaux observés dans le secteur extrascolaire privé **s'inscrit dans une logique** similaire. Les mesures **annoncées au cours de l'été, ouvrant la** voie à sa disparition totale, ont été présentées comme un moyen de lutte contre la compétition scolaire effrénée et les inégalités induites (ainsi que des contenus jugés insuffisamment « patriotiques »). **L'ensemble** de ce mouvement de « reprise en mains », **s'il** répond à des préoccupations sociales et économiques évidentes, vise avant tout à remettre **l'État, et donc le Parti, au cœur du système économique et à montrer sa capacité à lutter** contre les dérives attribuées au capitalisme.

\* \* \*

**K. Le Pape, A. Moisson** (Septembre 2021)

---

Les plateformes jouant le rôle d'intermédiaire, leurs responsabilités juridiques en cas d'incident est souvent moindre. S'agissant des fintech par exemple, les plateformes intermédiaires peuvent encourager à engager des sommes d'argent plus conséquentes, sans toutefois assumer le risque en cas de défaut ou de non-paiement. De même, s'agissant des conditions de travail des livreurs, ceux-ci ne disposent parfois pas d'une relation contractuelle avec la plateforme et donc pas d'assurance, n'étant pas considérés comme des employés de la plateforme mais ayant un statut indépendant.

<sup>74</sup> Le 15 septembre 2020, des directives du comité central du PCC appelaient à renforcer le travail de « front uni » (cooptation par le PCC des strates de la société hors de sa zone d'influence pour servir ses intérêts) au sein de « l'économie privée de la nouvelle ère », des membres estimant que « les entrepreneurs doivent réaliser qu'ils doivent leur célébrité et leur fortune au Parti ». En septembre 2019, le gouvernement de la ville de Hangzhou avait annoncé l'envoi de « représentants du gouvernement » au sein de 100 entreprises de sa circonscription, dont Alibaba. La mention explicite d'une surveillance accrue des *Variable Interest Entities* (VIE), indique également une volonté de contrôle de la gouvernance des principaux groupes du numérique.

## Transport aérien : nouvelles menaces pour la continuité des liaisons aériennes tout-cargo et passagers

Les nouvelles règles sanitaires mises en place depuis août dans les aéroports chinois rendent **difficile et dans certains cas impossible l'exploitation des vols cargos vers la Chine. De nouvelles aggravations sont à craindre également pour les vols de passagers et la connectivité aérienne France-Chine.**

Le 20 juillet dernier, **neuf employés des services d'entretien de l'aéroport de Nankin Lukou** (province du Jiangsu) ont été **diagnostiqués positifs au COVID-19** (variant Delta). La source de contamination semble être une erreur humaine ayant conduit à traiter des passagers internationaux (de Russie) comme des passagers domestiques, sans leur imposer les mesures de quarantaine et de contrôle strictes désormais usuelles<sup>75</sup> [1]. Ce foyer fut la source d'une propagation du COVID-19 dans de nombreuses provinces chinoises au cours de l'été. Le 28 juillet, tous les vols internationaux ont été annulés à destination de Nankin<sup>76</sup> [2]. Suite à cet incident, le 9 août, **quinze officiels de Nankin et de la province du Jiangsu ont été sanctionnés ou démis de leurs fonctions**<sup>77</sup> [3].

**L'administration de l'aviation civile de Chine (CAAC) a réagi** en publiant le 31 juillet dernier des directives pour « *renforcer la prévention et le contrôle épidémique dans les aéroports internationaux* » – nonobstant le fait que c'est précisément la non-application des mesures de contrôle, plutôt que leur nature, qui fut à l'origine du cluster. **Les mesures principales concernent la gestion « en circuit fermé » des équipes des services au sol** (maintenance et sécurité, gestion des bagages, nettoyage des appareils et catering, ravitaillement en kérosène, etc.), incluant des dépistages systématiques au COVID-19 et un système de cycle de travail avec période obligatoire de quarantaine (sur place, à l'aéroport, puis à domicile)<sup>78</sup>. **Un autre volet de recommandations porte sur une gestion du fret entrant**, qui doit être soumis à des procédures additionnelles strictes de décontamination au COVID-19, en particulier pour les **produits de la chaîne du froid**<sup>79</sup>. Sous pression des

---

<sup>75</sup> Vol Aeroflot arrivé de Moscou dix jours plus tôt.

<sup>76</sup> Décision qui devait initialement prendre un terme le 11 août, mais cette interdiction se poursuit à ce jour

<sup>77</sup> Dont M. Hu Wanjin, vice-maire de Nankin, M. Fang Zhongyou, secrétaire du Parti de la commission de la santé de Nankin, M. Wang Chao, directeur général adjoint d'Eastern Airports Group, ainsi que d'autres responsables de l'aéroport de Nankin et d'autres autorités locales.

<sup>78</sup> De manière officieuse, la CAAC admet que 40% des personnels ne sont plus « disponibles » à Shanghai Pudong, soit par une forme d'exercice de « droit de retrait » protestant contre les conditions de travail (une semaine de travail implique deux semaines de quarantaine), soit par démission pure et simple (sous pression notamment des établissements scolaires de la ville qui refusent d'accueillir parents ou enfants de personnels de l'aéroport).

<sup>79</sup> À quoi s'ajoutent des coûts pour les actions de dépistage, facturées à l'exportateur.

conséquences observées à Nankin, les aéroports chinois ont commencé à mettre en œuvre au cours du mois d'août ces directives, avec des **interprétations variées et des mesures souvent additionnelles**.

**Air France KLM fait face à de très fortes difficultés dans ses principales escales en Chine (Hangzhou, Shanghai, Tianjin ou encore Pékin)**. En dehors des complications et des délais qu'elles impliquent, mesures sanitaires soulèvent des **préoccupations sérieuses pour la sécurité des vols**, du fait de la baisse tendancielle de la main d'œuvre qualifiée disponible au sol, et des pressions à l'extension des bornes au temps d'emploi des équipages. Elles induisent de **nouvelles distorsions de concurrence avec les compagnies chinoises**, disposant par définition davantage de ressources humaines et logistiques en Chine pour répondre à ces exigences<sup>80</sup>. **L'exploitation des vols internationaux vers la Chine en devient très complexe voire impossible** (de nombreuses liaisons tout-cargo ont déjà été annulées du fait de ces mesures).

**Les opérations tout-cargo sont déjà affectées** : en raison de la raréfaction des ressources humaines qualifiées au sol et des contraintes de temps d'emploi des équipages, Air France et KLM ont annulé la semaine dernière chacun deux vols tout-cargo à destination de Shanghai Pudong. Certains aéroports refusent désormais **le fret aérien de denrées périssables**, dont la gestion apparaît incompatible avec la durée des procédures et actions de dépistage. **Il est à craindre que la situation se dégrade également pour les vols réguliers de passagers**, tandis que ne sont autorisés aujourd'hui que trois vols hebdomadaire par pavillon<sup>81</sup>. Ainsi, Air France a manqué de peu d'annuler les vols réguliers de passagers entre Paris et Tianjin les 12 et 19 août dernier, du fait des contraintes pesant sur l'embarquement depuis Paris CDG d'un ingénieur qualifié (non substituable à un effectif au sol à Tianjin).

**Ces difficultés sur la continuité des vols passagers se cumulent part ailleurs aux autres menaces** pour la continuité des liaisons aériennes, comme le **dispositif unilatéral de suspension ou de limitation de capacité sur les vols réguliers entrant à destination de la Chine** quand les autorités locales diagnostiquent un nombre trop important de passagers positifs au COVID-19 à leur arrivée ou pendant leur quarantaine en Chine Air France reste mobilisé face à ce type de risque de sanction, en particulier pour la gestion des passagers chinois à risque, en transit à Paris CDG (voir NDI-2021-0336345 du 14 juillet 2021). **Au seul titre du « circuit breaker », 10 vols ont été annulés de manière unilatérale par les autorités chinoises cet été :**

- **8 vols pour Air France** entre Paris et Tianjin (8 et 15 juillet ; 16, 23, 30 septembre ; 7, 14, 21 octobre);
- **6 vols pour China Southern** entre Paris et Canton (1er et 8 juillet ; 5, 12, 19 et 26 août) ;
- **2 vols pour Air China** entre Paris et Tianjin (18 et 25 août).

**Les espoirs d'une involution de la situation à court terme sont très faibles, la CAAC avoue n'avoir pas ou peu d'influence sur** les décisions spécifiques prises au niveau local, y compris

---

<sup>80</sup> Certes, les compagnies chinoises sont tenues d'observer les mêmes règles que les compagnies étrangères. Informellement la CAAC avance qu'Air China aurait été contrainte d'annuler une dizaine de vols internationaux (sans précision sur le statut de ces vols, tout-cargo ou passagers). Cependant, les compagnies chinoises, basées en Chine, disposent sur place de davantage de ressources humaines et logistiques pour faire face à ces contraintes.

<sup>81</sup> Air France dispose d'un vol le lundi et le jeudi entre Paris et Shanghai et d'un vol le jeudi entre Paris et Tianjin. Les compagnies chinoises disposent de trois vols hebdomadaires vers Paris, depuis Pékin (Air China), Shanghai (China Eastern) et Canton (China Southern).

dans les domaines comme la sécurité aérienne qui relève de sa compétence propre. En outre, **l'approche des Jeux Olympiques d'Hiver 2022 de Pékin** sont un autre facteur de risque pour la pérennité des liaisons aériennes entre la France et la Chine, les autorités chinoises pouvant être tentées de prioriser les vols charters et spéciaux qui seront organisés à cette occasion au **détriment des programmes réguliers. Le risque d'une attrition encore plus grande de l'offre** aérienne entre la France et la Chine est donc très élevé à ce jour.

\* \* \*

**D. Grass** (août 2021)

## Déchets importés – vers le développement d'une économie circulaire

Longtemps en tête des importations mondiales de déchets, la Chine a **décidé d'y mettre un terme dès 2018** et a de nouveau renforcé sa réglementation en janvier de cette année. **L'impact économique de ce changement de politique est notable, avec notamment une réorganisation forcée de la chaîne mondiale des déchets.** Sur le plan domestique, la Chine se **concentre désormais sur la mise en place d'une filière de collecte/tri/recyclage, tout en continuant à laisser rentrer quelques déchets choisis et à lutter contre les trafics et déversements illégaux de déchets, révélateurs de la persistance d'un secteur informel.**

### 4. La fin des importations par la Chine a perturbé la chaîne mondiale de traitement des déchets et l'approvisionnement national en matières premières

**Longtemps premier pays importateur de déchets, intrants de production relativement bon marché pour l'usine du monde, la Chine a progressivement banni leur entrée sur son territoire.** Face à une surabondance de matériaux contaminés – souvent importés illégalement et ne pouvant être recyclés – et une capacité de traitement limitée des usines domestiques ayant causé de graves problèmes environnementaux, les autorités chinoises ont d'abord renforcé les inspections des conteneurs arrivant dans le pays (opération *Green Fence* de 2013) puis ont interdit l'importation de 24 types de déchets solides (principalement plastiques) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le dispositif général a été complété en novembre 2020<sup>82</sup> en interdisant strictement l'importation en Chine de l'ensemble des déchets solides à but de décharge, de stockage et/ou d'élimination, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**Dès 2018, les volumes de déchets importés en Chine ont diminué drastiquement (voir [Annexe 1](#)) avec dans le même temps une explosion des exportations de déchets depuis les pays occidentaux vers les pays d'Asie du Sud-Est** (+362% pour les déchets plastiques<sup>83</sup>), Malaisie en tête. Confrontés à la multiplication d'usines de retraitement parfois sans permis de construction ni respect des normes, certains ont à leur tour annoncé des restrictions<sup>84</sup> sur les importations de déchets. Interpol a en outre relevé une augmentation considérable des transferts de déchets illégaux post-2018, principalement détournés vers l'Asie du Sud-Est via des pays de transit pour camoufler l'origine des déchets. A la frontière chinoise, les importations illégales de déchets demeurent

<sup>82</sup> [Annonce n°53](#) du 24 novembre 2020 du ministère de l'Ecologie et de l'Environnement, du Ministère du commerce, de la NDRC et de la GACC.

<sup>83</sup> Wen, Z., Xie, Y., Chen, M. *et al.* China's plastic import ban increases prospects of environmental impact mitigation of plastic waste trade flow worldwide. *Nat Commun* **12**, 425 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41467-020-20741-9>

<sup>84</sup> Notamment l'Inde, le Vietnam, la Thaïlande ont également annoncé des restrictions sur les importations de déchets solides face aux flux de déchets détournés à la hâte vers leur territoire.

régulières et importantes<sup>85</sup>, ce qui semble traduire une persistance d'un secteur informel que la nouvelle réglementation visait pourtant à supprimer. Le trafic interrégional et le déversement illicite de déchets solides et de déchets dangereux ont fait l'objet d'une attention accrue de la part des autorités chinoises depuis 2018<sup>86</sup>.

**La Chine a dû revoir son approvisionnement dans les secteurs sujets à des pénuries de matières premières et continue à importer des déchets choisis.** Pour compenser les apports en plastique issus des déchets importés, elle a dû augmenter ses importations de matière première plastique comme les polymères d'éthylène et de propylène (notamment en provenance d'Amérique du Nord)<sup>87</sup> ainsi que les granulés de plastique recyclé. Le secteur du papier, qui dépendait de l'import de papier usagés pour couvrir 35 à 40% de la demande nationale jusqu'en 2017<sup>88</sup>, a été particulièrement touché, conduisant à des délocalisations hors de Chine et à une forte hausse du prix du papier<sup>89</sup>. L'augmentation des imports de pâte à papier recyclé ou de papier fini ainsi que des accords spéciaux signés entre des papeteries chinoises et des recycleurs autorisés à exporter leurs déchets vers la Chine<sup>90</sup> ne font qu'atténuer très partiellement les conséquences de la réforme pour ce secteur<sup>91</sup>.

## 5. Priorité est maintenant donnée au tri et au recyclage des déchets domestiques, malgré des capacités de traitement encore limitées

**Après avoir mis en place une filière incinération (années 2000), développé des capacités de traitement pour les déchets dangereux (années 2010) et lancé le tri sélectif dans 46 villes pilotes depuis 2018, la Chine s'efforce à présent de développer sa filière de recyclage du plastique.** Si de toutes nouvelles infrastructures sont en cours de développement, dans bon nombre de cas, la production de déchets dépasse encore largement

---

<sup>85</sup> Dans le cadre de l'opération « Blue Sky 2019 » pour la lutte contre le trafic illicite de déchets solides, la douane chinoise (GACC) rapportait l'ouverture de 354 enquêtes, représentant 20 organisations criminelles démantelées, 354 suspects arrêtés, 763 200 tonnes de déchets solides illégalement importés saisis.

<sup>86</sup> On peut citer la publication d'un [avis](#) sur la lutte contre le trafic et déversement illicites des déchets solides par le MEE en 2018, avec la même année le lancement d'une campagne « Déchets propres » en vue de réaliser une cartographie de toutes les décharges de déchets solides dans la zone économique du fleuve Yangtsé (parmi les [2796 sites](#) recensés, presque la moitié ne répondait pas aux exigences du traitement de déchets solides).

<sup>87</sup> Tran, T.; Goto, H.; Matsuda, T. The Impact of China's Tightening Environmental Regulations on International Waste Trade and Logistics. *Sustainability* 2021, 13, 987. <https://doi.org/10.3390/su13020987>

<sup>88</sup> Alors qu'entre 2011 et 2017 la Chine a importé annuellement près de 30 Mt de papiers usagés, ce chiffre a connu une chute brutale après la réforme sur l'importation des déchets solides lancée en 2017 pour atteindre 17 Mt, 10,4 Mt et 6,9 Mt respectivement en 2018, 2019 et 2020.

<sup>89</sup> Selon [les données](#) affichées par *Zhuochuang Information*, plateforme de tarification des produits de base en Chine, le prix moyen du carton blanc est passé d'environ 5 400 CNY la tonne au T2 2020 contre 8 500 CNY la tonne au T1 2021

<sup>90</sup> La réforme a également eu des répercussions à Hong Kong, qui exportait vers le continent plus de 90 % de ses papiers usagés. Afin d'atténuer temporairement la crise du recyclage, le gouvernement hongkongais a conclu un accord avec le continent fin 2020 pour permettre à 17 entreprises de recyclage locales de continuer à exporter des déchets en papier vers 4 papeteries désignées dans Guangdong.

<sup>91</sup> Si une forte augmentation des importations de pâte à papier recyclé a été constatée après l'interdiction d'importation des déchets solides initiée en 2018, les 2,5 Mt importées en 2020 ne représentaient que 2 % de la consommation totale du pays, conduisant à une hausse inévitable du prix du papier.

les capacités de traitement disponibles. La Chine a ainsi produit 63 Mt<sup>92</sup> de déchets plastiques en 2019, dont seulement 30% ont été recyclés<sup>93</sup>, le reste ayant été incinéré, entreposé en décharge ou abandonné. Sous l'impulsion de la législation visant à réduire le volume des déchets plastiques<sup>94</sup>, l'industrie chinoise des plastiques biodégradables a connu une croissance explosive ces dernières années. Pourtant, les conditions et capacités de traitement de ces plastiques sont loin d'être réunies pour faire face à ce nouvel afflux<sup>95</sup>. La gestion des déchets électriques et électroniques représente également un vrai défi à l'heure du numérique et de l'obsolescence programmée, avec des capacités de traitement disponibles bien en-deçà des volumes produits chaque année<sup>96</sup>.

**Actuellement, l'économie du traitement des déchets et du recyclage en Chine connaît un tournant, avec de nombreux acteurs essayant de capter des parts de marché.** De nouveaux secteurs voient le jour, avec un potentiel de recyclage très important (aluminium<sup>97</sup>, batteries de véhicules électriques<sup>98</sup>) bien qu'encore largement inexploité. Un enjeu de taille pour les acteurs réside dans l'évolution de la réglementation et la standardisation des normes (écoconception, normes « food-grade » pour le PET recyclé, normes de sécurité pour la réutilisation des batteries usagées...). Le plan quinquennal sectoriel dédié à l'économie circulaire publié le 7 juillet par la NDRC confirme l'inclusion du secteur de recyclage dans la stratégie nationale d'atteinte de la neutralité carbone et surtout son poids économique (estimé pour 2025 à 5 000 Mds RMB soit env. 650 Mds euros) (voir [Annexe 2](#)).

**La prochaine étape pour les autorités, déjà amorcée avec l'obligation pour les villes de mettre en place le tri sélectif, est de renforcer la formalisation du secteur de la collecte.** Le secteur informel du recyclage reste en effet très développé en Chine. Par définition, aucun chiffre officiel ne permet d'évaluer précisément l'étendue de la collecte informelle, mais une estimation datant de 2019 évaluait à 160 000 le nombre de collecteurs informels à Pékin seulement et 10 millions en Chine. Leur travail aurait permis de collecter 64,5 Mt<sup>99</sup> de matières

---

<sup>92</sup> *China National Resources Recycling Association*

<sup>93</sup> Le recyclage du plastique en Chine repose encore sur des processus mécaniques relativement simples, ce qui limite le potentiel de fabrication de produits recyclés à plus forte valeur ajoutée, comme pourrait le faire un recyclage chimique.

<sup>94</sup> En janvier 2020, la Chine annonçait l'interdiction de l'utilisation de plusieurs types de plastiques à usage unique dans les grandes villes d'ici fin 2020 et sur l'ensemble du pays d'ici 2025.

<sup>95</sup> Un [rapport](#) de Greenpeace alerte sur le fait qu'à ce rythme la Chine pourrait générer 5 millions de tonnes de plastique biodégradable par an d'ici 2025 (principalement issus du secteur des emballages du e-commerce), qui finiraient dans les décharges ou dans la nature en l'absence d'installations de compostage contrôlées.

<sup>96</sup> Selon le MEE, la capacité de traitement annuelle de ces déchets est de 160 millions d'unités (télé, frigo, machine à laver, climatiseur, ordinateur), avec 2,18Mt de déchets effectivement traités en 2019. Ce chiffre est bien en deçà de la quantité théorique de déchets D3E (14 catégories) estimée par [l'Institut de recherche](#) sur les appareils électroménagers en Chine (CHEARI) à 6,34 Mt pour 2019 équivalent de 624 millions d'unités

<sup>97</sup> La période du 13<sup>ème</sup> plan quinquennal (2016-2020) a vu l'émergence de nombreux acteurs majeurs du recyclage de l'aluminium (*Sigma Group, Lizhong Group, Shunguo Group...*) et la création de normes industrielles correspondantes. Cependant le développement de cette filière n'a pas été en mesure de répondre à l'augmentation rapide de la demande d'aluminium recyclé, en raison de son organisation dispersée et inefficace.

<sup>98</sup> D'après [Greenpeace](#), l'équivalent de 32 GWh d'anciennes batteries pourrait être recyclé en Chine en 2025 ce qui serait suffisant pour couvrir les besoins en alimentation de secours de toutes les stations de télécommunications 5G de Chine. Les enjeux principaux pour le développement d'une filière industrielle sont (i) la mise en place d'un cadre réglementaire, déjà amorcée, (ii) les aspects techniques posés par la compatibilité des batteries pour envisager leur réutilisation, (iii) l'intégration du recyclage sur l'ensemble de la chaîne industrielle des batteries (des producteurs, collecteurs, recycleurs...). Néanmoins, une série d'accidents a récemment conduit les autorités à prendre de nouvelles mesures pour renforcer les contrôles de sécurité pour ce secteur.

<sup>99</sup> D'après [les estimations de Dataway](#), agence de conseil spécialisée dans l'analyse des données.

recyclables en 2018, pour une valeur économique estimée à 203 Mds CNY (26,5 Mds EUR). Les collecteurs individuels vendent leur stock à des grossistes qui eux-mêmes revendent à des recycleurs, souvent en dehors des villes. Très efficace et encore indispensable aux villes, ce réseau officieux joue un rôle clé dans le système de recyclage chinois. Cependant, ces collecteurs informels sont marginalisés et bien souvent contraints de déplacer leurs activités à la périphérie des villes en raison de la hausse des loyers et de la répression des autorités locales. Le passage à une collecte plus formalisée représente un défi de stabilité sociale pour les autorités chinoises qui devront veiller à ne pas priver de revenus ces travailleurs marginalisés.

\* \* \*

C. Paillard, H. Hu (juillet 2021)

## Annexe : Quantité et valeur des déchets importés par la Chine ces dernières années

Tableau 1 : Déchets importés par la Chine (source: MEE)

	2017	2018	2019	2020
<b>En Mt de déchets importés</b>	42	23	13	8,8

Tableau 2 : Valeurs d'importations des déchets industriels et ménagers, en millions USD (source: douanes chinoises)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Global</b>	5 937	5 144	5 617	3 652	1 871	1 471
<b>Depuis l'UE (à 27)</b>	1 443	1 284	1 371	561	172	117
<b>Depuis la France</b>	144	114	125	47	10	9

# Vers la fin des investissements chinois dans des centrales à charbon le long des Nouvelles routes de la soie ?

*NB : il convient de souligner que la présente note est antérieure au discours du président Xi Jinping à l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) du 22 septembre 2021, dans lequel il annonçait que la Chine « ne [construirait] plus de nouveaux projets de centrales à charbon à l'étranger ».*

**Fin juin, la plus grande banque chinoise, ICBC, abandonnait le financement d'un projet colossal de centrale à charbon de 2,8 GW et 3 Mds USD au Zimbabwe.** De tels exemples se sont multipliés ces dernières années en parallèle de **l'émergence d'un discours sur le «verdissement»** des Nouvelles routes de la soie.

## **1. Les projets à énergies fossiles ont constitué la majeure partie des investissements énergétiques chinois depuis le lancement des nouvelles routes de la soie**

**Lancée en 2013 par le président chinois Xi Jinping pour répondre aux besoins en infrastructures du continent eurasiatique, l'initiative des Nouvelles Routes de la Soie (BRI, « Belt and Road Initiative ») est aujourd'hui la principale stratégie économique et de coopération internationale de la Chine.** Dans le cadre de ce projet porté au plus haut niveau, la Chine a conclu des accords de coopération avec [140 pays](#), avec un total de contrats d'infrastructures atteignant au moins 760 Mds USD<sup>100</sup> entre 2013 et 2020 (dont 45 % d'investissements *greenfield*<sup>101</sup> et 55 % de prises de participation dans des projets existants). Le secteur de l'énergie est le principal bénéficiaire de ces investissements, représentant environ 40% du total entre 2013 et 2020, devant le secteur des transports.

Un bilan réalisé par le Green Belt and Road Initiative Center et l'ONG chinoise IIGF montre que sur cette période, **les énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz) ont compté pour 60 à 70% des investissements dans les projets énergétiques.** Même si la part du solaire et de l'éolien a augmenté à partir de 2017, il faut attendre 2020 pour que les EnR représentent effectivement la majorité des investissements énergétiques chinois dans le cadre de la BRI sur une année<sup>102</sup>. En outre, au premier semestre 2021, aucun nouvel investissement chinois dans le charbon n'a été recensé<sup>103</sup>. Cependant, le montant total investi étant historiquement bas en raison de la crise sanitaire, ces constats pourraient ne pas être significatifs d'une tendance à long terme.

<sup>100</sup> Source : [American Enterprise Institute](#), qui recense seulement les projets d'investissements chinois à l'étranger supérieurs à 100 MUSD

<sup>101</sup> Construction d'usines/centrales, à la différence des prises de participation dans des projets

<sup>102</sup> Dont 35% pour l'hydraulique et 23% pour le solaire/éolien contre 27% pour le charbon

<sup>103</sup> 3 nouveaux projets ont en revanche été annoncés au S1 en Bosnie-Herzégovine, en Indonésie et au Vietnam par des développeurs chinois bien qu'il ne soit pas clair à ce stade si le financement de ces projets est garanti.

## 2. Ces dernières années, plusieurs projets de centrales thermiques ont été suspendus, pour des raisons essentiellement financières

**La majorité des projets chinois de centrales à charbon à l'étranger planifiés ces dernières années ont *in fine* été annulés ou suspendus, selon deux rapports parus en juin.** Le premier, publié par l'[IIGE](#), montre que sur les 52 projets issus de financements chinois annoncés entre mi-2014 et la fin 2020 dans le cadre de la BRI, 8 ont été annulés, 25 mis en veille et un seul – la centrale au charbon de 1,3 GW de Kalapara au Bangladesh – est déjà entré en opération. Le second rapport, rédigé par l'institut finlandais [CREA](#), explique que depuis 2017, les capacités charbonnières dont la construction a été annulée ou mise en veille seraient 4,5 fois plus nombreuses que les projets ayant effectivement abouti. Le Zimbabwe, la Russie et le Cambodge figurent en tête des pays les plus concernés par ce retrait d'investissements chinois dans le charbon avec pour chacun plus de 10 Mds USD de projets suspendus ou annulés.

**Les risques financiers associés à l'investissement dans le charbon sont en effet mieux identifiés par les institutions financières.** L'intégration des risques climatiques liés aux actifs fortement émetteurs, comme la tarification du carbone, participent à cette réévaluation des investissements, mais d'autres facteurs purement financiers, comme la volatilité du prix du charbon, rendent également ces projets de moins en moins compétitifs face aux énergies renouvelables<sup>104</sup>. Exposées à un risque croissant de dépréciation d'actifs, les investisseurs chinois préfèrent parfois se retirer des projets carbonés pour rediriger leurs financements vers les nouvelles énergies. Le retrait d'ICBC du financement de la centrale Segwa au Zimbabwe serait le premier à être effectué de manière proactive pour des raisons environnementales.

**En outre, des cas d'opposition publique et de surcapacités dans les pays en voie de développement récipiendaires d'investissements chinois ont parfois poussé ceux-ci à reconsidérer leur position sur les nouveaux projets au charbon.** L'exemple de la centrale Lamu au Kenya est significatif avec un retrait de la banque ICBC et une annulation du projet de la part du gouvernement kenyan en 2020 suite à trois ans de campagnes menées par des communautés locales contre le projet porté par trois SOEs<sup>105</sup> chinoises. De plus en plus de pays de la BRI montrent des signes de désengagement du charbon, avec récemment le [Pakistan](#), le [Bangladesh](#)<sup>106</sup> ou encore l'[Egypte](#).

## 3. La volonté de verdissement des routes de la soie affichée à haut niveau n'a toutefois pas (encore) abouti à des engagements concrets

**Dès 2017 la Chine signalait son ambition de « verdir » ses routes de la soie<sup>107</sup>.** Toutefois, les deux principales banques d'Etat chinoises finançant les projets BRI, China Exim Bank et China Development Bank, n'ont à ce jour

<sup>104</sup> Le [coût moyen actualisé de l'électricité](#) (LCOE en anglais, correspond à la valeur actuelle nette du coût unitaire de l'électricité sur la durée de vie d'un actif de production) pour les nouveaux projets au charbon est aujourd'hui compris entre 65 et 159\$/MWh, à comparer avec des intervalles de 29-42\$/MWh pour les installations PV à grande échelle et de 26-54\$/MWh pour l'éolien *onshore* (estimations du cabinet de conseil Lazard).

<sup>105</sup> *State owned enterprises*

<sup>106</sup> Le Bangladesh a annoncé en février dernier l'annulation d'un projet de centrale à charbon faisant partie d'une série de contrats conclus dans le cadre d'un MOU avec la Chine, suite à quoi la partie chinoise a annoncé qu'elle n'envisagerait plus de nouveaux projets de mines et de centrales à charbon au Bangladesh.

<sup>107</sup> « [Guidance on Promoting Green Belt and Road](#) » (avril 2017) puis « [Belt and Road Ecological and Environmental Cooperation Plan](#) » (mai 2017) ont donné le coup d'envoi à la vision chinoise d'une "BRI verte".

montré aucun signe d'engagement sur l'arrêt des financements du charbon à l'étranger<sup>108</sup>, bien qu'évoquant de façon croissante des actions en faveur de la finance verte.

**Plusieurs signaux montrent que le financement du charbon à l'étranger est un objet de débats internes.**

En avril, la [PBoC](#) annonçait son intention de « contrôler strictement » les investissements dans le charbon le long de la BRI et publiait son « Catalogue de projets éligibles aux obligations vertes » pour 2021, qui reflète les normes internationales pour l'évaluation des projets considérés comme verts et supprime les catégories controversées impliquant des énergies fossiles qui y figuraient jusqu'alors, telles que le « charbon propre ». En outre, un [rapport](#) publié en décembre 2020 par une coalition internationale d'ONGs lancée par le ministère chinois de l'Environnement (MEE) en 2019 proposait une taxonomie pour orienter les investissements des projets BRI, selon laquelle les projets de centrales à énergies fossiles ainsi que les projets d'extraction minière et pétrochimiques seraient systématiquement catégorisés « rouge ». Sans portée concrète immédiate, cette proposition dénote l'existence d'un débat interne à l'administration chinoise (le MEE n'étant pas le ministère décisionnaire en matière de BRI)<sup>109</sup>. Enfin, le ministère du Commerce (MoFCOM) et le MEE publiaient fin juillet des [lignes directrices](#) incitant les entreprises à « verdir » leurs investissements à l'étranger et à adhérer aux règles et normes environnementales internationales lorsque celles-ci sont plus strictes que celles du pays récipiendaire des investissements, alors que la politique chinoise reposait jusqu'alors principalement sur le « principe du pays d'accueil<sup>110</sup> ».

**Bien qu'à ce stade aucun engagement à haut niveau de la part de Pékin n'ait été pris<sup>111</sup>**, la hausse des risques financiers associés à ces projets polluants, l'objectif national de neutralité carbone et la pression internationale des annonces et initiatives concurrentes (« Build Back Better World » du G20, annonces des deux autres principaux pays financeurs de charbon à l'étranger, le Japon et la Corée du Sud) pourraient accélérer la fin des investissements chinois dans des centrales à charbon à l'étranger même si la Chine continue à mettre en avant le besoin en énergie bon marché des pays récipiendaires.

\* \* \*

C. Paillard (juillet 2021)

*Retour au sommaire ([ici](#))*

<sup>108</sup> Des engagements ont été pris par les banques multilatérales de développement AIIB ([septembre 2020](#)) et ADB ([mai 2021](#)), qui sont néanmoins beaucoup moins impliquées dans BRI.

<sup>109</sup> Les organismes décisionnaires pour BRI sont la NDRC, le MoFCOM ou encore les banques d'investissement.

<sup>110</sup> A savoir le simple respect des réglementations environnementales du pays où est effectué l'investissement.

<sup>111</sup> Rappel : cette note est antérieure à l'annonce de Xi Jinping à l'AGNU du 22 septembre.

# Prospective : le secteur porcin chinois en 2021 et 2022

La production de porc de la Chine diminuera de 5 % en raison des stocks limités de porcelets et des profits plus faibles. La part de la production de porcs chez les éleveurs à grande échelle augmentera. Ceux-ci sont mieux en mesure de gérer les fluctuations des coûts alimentaires et doivent continuer à récupérer les investissements effectués en 2020 et 2021<sup>112</sup>.

## 1. Le gouvernement continuera d'intervenir pour contrôler les fluctuations du prix.

En 2022, le système pour le prix de porc élaboré par les commissions nationales de développement et de réforme (NDRC) fixera un **prix plancher du porc** et ainsi découragera les nouveaux arrivants sur le marché. Selon le NDRC et le ministère de l'agriculture et des affaires rurales (MARA), les fluctuations de prix du porc se soumettront ainsi au contrôle des autorités pour la planification et la réglementation de la Chine. En 2022, la production locale ne répondra à la demande que si les autorités (NDRC et MARA) permettront au prix du porc d'augmenter face à l'offre en recul.

La NDRC a publié un ratio prix de porc / prix de l'alimentation animale. Lorsque celui-ci varie entre 6:1 et 5:1, il existe un seuil de rentabilité pour les producteurs. Quand le ratio atteint 6:1, la NDRC indique que le seuil de rentabilité est atteint. Quand le ratio est de 5:1, la NDRC achète sur le marché les viandes de porc congelées pour le stock d'État. Si ces mesures ne donnent pas satisfaction, la NDRC demandera aux gouvernements locaux de contrôler le prix par d'autres actions. De la même façon, un mécanisme est créé pour établir un **prix plafond** en cas de prix trop élevé (ratio 9:1). Ainsi, les producteurs abaisseront leurs attentes en termes de bénéfices. En même temps, l'offre de porcelets et de truies reproductrices répondra progressivement aux changements de prix. Par exemple, le 22 juin 2021, le prix moyen en Chine est tombé à moins de 13 RMB / kg. En réponse, la NDRC a indiqué à plusieurs reprises un surstock des porcs vivants et une diminution de leur prix. Depuis le 4 juillet 2021, la NDRC a annoncé son intention d'acheter 42 500 M tonnes de viande de porc congelée. Cette annonce a signalé la deuxième étape du mécanisme pour contrôler les prix du porc et a établi sur le marché un plancher pour le prix du porc, dont les précisions restent à découvrir. La contraction du prix a toutefois persisté.

## 2. L'inventaire et l'import des truies reproductrices resteront modérés.

En 2022, un **inventaire limité de porcelets** expliquera leur prix élevé et rendra plus rentable l'élevage de truies reproductrices. Du fait de retard dans le restockage des porcs, des truies reproductrices et des porcelets, la production de porcs en 2022 sera marquée par un inventaire limité.

En 2022, les importations de porcs reproducteurs, principalement des truies reproductrices, diminueront de 14 % à 30 000 têtes. En outre, les producteurs et les gouvernements provinciaux qui investissaient dans l'élevage des

<sup>112</sup> [USDA-GAIN](#), 26 août 2021, Livestock and Products Annual China.

truies reproductrices en 2020 et 2021 se concentreront sur la commercialisation afin de récupérer les investissements.

Les États-Unis, l'Union européenne et le Royaume-Uni resteront les trois principaux **importateurs de truies reproductrices** pour la Chine. En 2022, de nouvelles installations pour la quarantaine approuvées en 2021 assureront une capacité suffisante pour introduire les truies étrangères, mais les demandes pour effectuer le test y handicaperont une augmentation supplémentaire des animaux hébergés.

### 3. Les producteurs à grande échelle seront subventionnés, les petits producteurs laissés à eux-même.

En 2021, la NDRC et le MARA ont tous deux publiés les annonces pour **soutenir les producteurs** subissant des grandes pertes en raison de la baisse des prix du porc et ceux qui ont été forcés d'abattre des truies reproductrices. Ces programmes devraient se poursuivre en 2022 et bénéficieront à priori aux producteurs ayant effectué de grands investissements.

En 2022, les **producteurs de petite échelle éprouveront des difficultés** à entrer ou à revenir dans la filière tandis que les producteurs à grande et moyenne échelle, en dépit de profits faibles, bénéficieront de subventions gouvernementales introduites en 2021. Du fait de réglementations environnementales plus strictes et d'une attention accordée à l'agriculture intelligente favorable au climat, les producteurs à petite échelle auront du mal à étendre leurs opérations. En 2022, les producteurs verticalement intégrés de grande échelle seront les principaux contributeurs à l'augmentation d'efficacité dans la production porcine.

### 4. Les viandes réfrigérées et de marque seront plus populaires auprès des consommateurs.

La **consommation de viandes de porc diminuera du fait de l'offre limitée**. De plus, les habitudes de consommation changeront : les viandes alternatives de bœuf, d'agneau et de volaille continueront leur progression, notamment dans les villes de premier rang où la consommation de volaille augmente pour manger sain. Cependant, la viande de porc restera la viande favorite pour les consommateurs chinois.

En 2022, la **consommation de produits de porc réfrigérés et préemballés augmentera**. Cela s'explique d'abord par le développement logistique attirant le soutien de l'État. En 2021, Le Conseil d'État, la NDRC, le MARA et des autorités provinciales ont entendu accorder les soutiens financiers à la chaîne du froid et à d'autres infrastructures du « dernier kilomètre » afin de soutenir l'expansion du commerce électronique, notamment en zones rurales. De plus, les politiques visant à prévenir et contrôler la peste porcine africaine et d'autres épizooties ont fourni des fonds supplémentaires pour que les structures d'abattage soient construites plus proches des centres de production. Ces politiques encourageront une transition accélérée vers la viande de porc réfrigérée en 2022.

En 2022, la **demande pour la viande réfrigérée « fraîche » augmentera** grâce au développement de l'e-commerce et de réseaux d'infrastructure, y compris la chaîne du froid. Les consommateurs rechercheront les viandes « fraîches » sur la plateforme d'e-commerce en subsituant aux marchés traditionnels, qui sont devenus moins courants en centre-ville. En 2021, une plate-forme d'e-commerce a levé 700 millions USD pour vendre des produits de « porc frais du jour » préemballés et réfrigérés qui garantissent que le porc a été abattu le jour-même.

## 5. Le commerce restera grévé par une logistique compliquée par la covid

En 2021, les produits transférés par chaîne du froid, notamment les produits carnés et aquacoles, continueront à faire face à des **problèmes de distribution**. Les gouvernements locaux chinois ont mené les inspections, les désinfections et les dépistages de rigueur pour garantir la sûreté sanitaire des aliments importés, des produits de la chaîne du froid, des ouvriers et des chauffeurs concernés, élevant ainsi le coût de la distribution. De plus, des entreprises et des chauffeurs ont refusé de passer par certaines zones à risque pour éviter de se faire tester.

Les **importations de porc atteindront 5,1 M tonnes en 2022** en raison de l'offre limitée de porc. Le contrôle des prix du porc en Chine réduira l'avantage prix des produits importés, mais la demande des consommateurs stimulera les achats de produits de porc importés. En 2022, un nombre croissant de consommateurs utiliseront l'e-commerce pour faire les achats à domicile. Les exportateurs pourront utiliser ces plateformes en ligne pour augmenter leurs ventes et pour promouvoir leurs produits de marque ou de spécialité.

**F. Yuan, J. Cadilhon** (Août 2021)

## Le marché des grumes de chêne en Chine

**Alors que la filière bois française s'inquiète de l'exportation croissante des grumes de chênes vers la Chine, l'étude du marché des grumes de bois en Chine indique que l'appétit chinois pour le chêne étranger devrait rester fort. En effet, les forêts naturelles chinoises de chêne sont interdites de coupe afin d'atteindre les objectifs nationaux de développement durable.**

### 1. La Chine détient la 5ème plus grande forêt au monde.

La surface sous forêt atteint 220 M ha en Chine<sup>113</sup>. C'est la **cinquième plus grande surface au monde** après la Russie, le Brésil, le Canada et les Etats-Unis. La surface sous chêne est estimée à 16,56 M ha et son stockage sur pied à 1,48 Md m<sup>3</sup>. Cependant, le **chêne ne représente que 7,5 % de la surface de l'ensemble de la forêt chinoise**, et 8,45 % du stock de bois sur pied<sup>114</sup>. Les chênes sont distribués sur l'ensemble du territoire chinois mais les pieds se trouvent principalement dans le nord-ouest tempéré du pays. Les plantations de chêne sont peu importantes comparées aux forêts naturelles. Il est estimé que les plantations de chêne ne couvrent que 1,89 M ha et 54 M m<sup>3</sup> de stockage sur pied.

### 2. Une réglementation très protectrice des forêts naturelles.

La division « gestion des ressources forestières » de l'administration nationale des forêts et des prairies gère le patrimoine forestier national et fixe les quotas d'exploitation. Le document central n°1 de 2016 **interdit la coupe de forêts naturelles** afin de protéger ses ressources et en permettre le renouvellement. Le bois de chêne provenant essentiellement de forêts naturelles, cette réglementation interdit la coupe des chênes chinois. Ceci entraîne une **offre domestique limitée de grumes** et nourrit la demande de grumes importées afin de satisfaire la demande de l'industrie du bois chinoise.

La quantité de grumes pouvant être coupée chaque année fait l'objet de **quotas quinquennaux** gérés à l'échelle nationale et provinciale. Le 14ème plan quinquennal 2021-2025 fixe un objectif contraignant de surface sous couvert forestier à 24,1 % de la surface nationale, en augmentation par rapport au couvert forestier à 23,2 % en 2019. La contribution déterminée au niveau national (CDN) de la Chine à l'Accord de Paris sur le climat mentionne également un chiffre ambitieux d'augmentation du volume de bois sur pied de 6 Mds de m<sup>3</sup> en 2030 par rapport à 2005. Il existe une taxe sur la consommation de parquet en bois massif à 5 % afin de limiter la demande et protéger la ressource forestière nationale.

Plusieurs réglementations interdisent la coupe des espèces précieuses, à savoir, le code pénal et son article 344, la loi sur les forêts de 1984 révisée en 2020 (article 40) ainsi que le règlement sur la protection des plantes sauvages (article 9). Les essences de **chênes jouissent du statut « d'espèce d'arbre précieuse »** défini par une

<sup>113</sup> USDA-GAIN, 7 juin 2021, China: Imports buoyed by softwood log demand.

<sup>114</sup> National Forestry and Grassland Administration, mars 2019. Forest resources in China – The 9<sup>th</sup> national forest inventory.

nomenclature de 2017 de l'administration nationale des forêts et des prairies. A ce titre, elles bénéficient d'un haut niveau de protection : elles ne doivent pas faire l'objet de coupe.

### 3. L'industrie chinoise du bois reste dynamique malgré la crise.

**Le bois brut importé par des grands groupes publics et privés chinois est transformé sur place pour alimenter le marché domestique des produits en bois.** La Chine réexporte ce bois sous forme de meubles et de panneaux de contreplaqué. La demande chinoise pour les grumes par les industries de l'ameublement, de la construction, de la papeterie et de production de panneaux agglomérés de bois devrait continuer à croître en 2021 et 2022, mais à un rythme plus posé que par le passé.

**L'industrie chinoise du panneau à base de bois est la première au monde** avec 50 % de la production mondiale estimée à 310 M m<sup>3</sup> en 2021 (+11 % g.a.) : parquet, contreplaqué, panneaux de fibres de bois, panneaux de particules utilisent tous du bois plus ou moins transformé. La Chine a produit 789 M m<sup>2</sup> de surface de parquet en 2019, dont 12 % en bois brut, le reste étant en laminé ou contreplaqué. 90 % du parquet en bois massif provient de grumes importées, dont 74 % provient des Etats-Unis d'Amérique, d'Océanie et d'Europe. **L'industrie chinoise du meuble de bois est une des plus importantes au monde** avec 250-320 M pièces d'ameublement produites chaque année. 60 % des meubles chinois sont produits à base de panneaux de bois, et 40 % des meubles en bois massif.

### 4. La Chine est le plus gros importateur de bois brut du monde

Sur les 204 M m<sup>3</sup> de bois utilisés par la Chine en 2019, 113 millions m<sup>3</sup> ont été importés<sup>115</sup>. **La Chine est de loin le premier importateur mondial de bois brut**, avec 8,4 Mds USD importés en 2020. Les principaux fournisseurs sont la Nouvelle-Zélande (1,9 Md USD), l'Allemagne (1,2 Md USD) et la Russie (750 M USD) ; la France n'arrive qu'en 10e position (190 M USD). Les principales essences importées sont le pin (2,9 Mds USD), le sapin (2,0 Mds USD) et les bois tropicaux (1,5 Md USD). Le chêne ne représentait que 4 % des importations de grumes chinoises en 2020.

L'activité économique de l'année 2020 ayant été impactée par la covid-19, les données des importations de grumes en 2020 sont déprimées par rapport à une tendance de moyen terme stable. Au premier semestre 2021, les importations chinoises toutes essences confondues ont atteint 5,2 Mds USD, soit une légère augmentation par rapport à 2019 (5,0 Mds USD). Celles-ci sont affectées par des prix élevés sur le marché international où l'offre est tendue par une baisse des quantités exportées. Une importation croissante de grumes de conifères devrait compenser une moindre importation de grumes de feuillus. **Au premier semestre 2021, les importations chinoises de grumes de chêne ont connu une hausse importante** atteignant 246 M USD, à comparer à 183 M USD sur la même période en 2019 et 186 M USD en 2020. **Les importations en provenance de France, premier fournisseur de chêne, ont augmenté, de 75 M USD en 2019 à 86 M USD en 2020** tandis que celles en provenance des Etats-Unis sont passées de 21 M USD à 52 M USD. Depuis début 2020, le prix moyen des grumes de chêne français est légèrement supérieur aux grumes de chênes provenant d'autres pays.

J. Cadilhon, J. Boudet, O. Chiali, A. Demenet, H. Hu, F. Lemal, F. Ren, F. Yuan (août 2021)

<sup>115</sup> Global Trade Atlas.

## Des dégâts limités sur les cultures et l'élevage au Henan en dépit de la crue

**Le jeudi 22 juillet, alors qu'il commençait à pleuvoir doucement dans la province du Henan, tout d'un coup, des averses et pluies diluviennes sont tombées dans la plupart des villes et villages du Henan entraînant crues et inondations. Si les conséquences ont été dramatiques dans certaines villes avec de gros dégâts de propriété et des morts, les dégâts dans les campagnes sont finalement plus limités qu'initialement redouté.**

### 1. Un événement climatique extrême.

Selon la météo du Henan et la CCTV, les précipitations de quelques jours étaient de 1 505 mm dans toute la province. La ville de Zhengzhou, le chef lieu du Henan, a subi les plus importantes précipitations avec 4 617 mm et déplore plus de 300 personnes mortes ou encore disparues.

Selon l'expert de la météo de CCTV, **depuis 72 ans, c'est la première fois que ces intempéries arrivent avec une violence aussi forte dans cette grande province agricole au centre de la Chine.** Le Henan, qui est la plus grande province productrice de blé avec 38M t en 2021, représente presque un tiers de la production chinoise et est considérée également comme le centre névralgique des transports et de logistique entre le Sud et le Nord.

### 2. Des pertes agricoles finalement limitées.

Comme les régions rurales du Henan sont moins affectées que les villes, on constate un impact relativement limité sur la production agricole<sup>116</sup>. Le département de l'agriculture et des affaires rurales a fait un bilan sur les dégâts agricoles et sur l'élevage. 754 000 ha de terres ont été affectées. 9 % de la surface plantée en cultures d'automne (soit 712 000 ha) sont touchées, dont 497 000 ha de maïs, 100 000 ha d'arachide et 27 300 ha de soja.

Au final, **moins de 1 % de la terre plantée en cultures d'automne (72 000 ha) a subi une perte de récolte estimée à plus de 30 % de la production attendue.** Tout de même 23 000 ha de cultures d'automne ont été dévastées, mais elles ne représentent que 0,3 % des cultures d'automne.

Pour l'élevage, les **inondations ont touché seulement 7 % des éleveurs de moyenne et grande échelle** (soit 1 678). 7 M de têtes de bétail sont déclarées mortes. 8 % de la superficie en aquaculture (soit 2 200 ha) déplore des dommages importants (entraînant une diminution de 30 % de la production).

Les produits agricoles en provenance de la province du Henan ont une part importante dans l'ensemble de la Chine. Ainsi, les **prix des produits agricoles devront légèrement monter** du fait des dégâts causés par les crues et aussi du trafic bouleversé.

---

<sup>116</sup> Selon la revue de presse effectuée par le bureau de représentation de la FAO en Chine.

Bien que l'élevage porcin du Henan soit concentré dans le sud et l'est, ainsi épargné par de fortes précipitations, le bouleversement du trafic pourrait temporairement faire monter le prix<sup>117</sup>. L'inondation aurait un impact limité sur le maïs car il se trouvait en plein épanouissement avec une demande forte en eau. Les racines du riz auront été affectées par les crues, mais le prix du riz devrait rester stable grâce aux stocks suffisants. Bien que les récoltes dans les principaux cantons producteurs de blé se soient conclues en juin, les crues pourraient affecter les achats et le stockage de blé sachant que 30 % des blés récoltés sont encore invendus et que certains entrepôts mal équipés pourraient voir détériorer la qualité du blé.

Début août, le gouvernement du Henan a émis un avis d'urgence pour restaurer la filière agricole dans les régions les plus ravagées. Cet avis a fait suite à l'appel du président XI de réaliser une replantation afin d'assurer une bonne récolte d'automne. Cette volonté politique, concrétisée dans un avis conjointement publié par plusieurs ministères chinois, a précisé les **mesures à prendre pour mieux se préparer contre le prochain événement climatique extrême**. Des investissements seront effectués pour assurer le drainage des eaux pluviales, la restauration des installations et la replantation des cultures ; mais aussi pour assurer l'électricité, l'eau et le transport pour les élevages. Le gouvernement va intensifier les mesures de prévention et de contrôle pour les épizooties, notamment la peste porcine africaine, la grippe aviaire et la fièvre aphteuse ; mais aussi assurer l'élimination des cadavres d'animaux. Des infrastructures seront construites pour protéger les ports de pêche, les navires et les installations d'aquaculture contre les typhons, et pour restaurer l'environnement rural.

Il faudra également **prendre en charge les retombées négatives des intempéries** en empêchant les agriculteurs de retomber dans la pauvreté ; prévenir la résurgence du SARS-CoV-2 ; assurer l'approvisionnement en intrants agricoles comme les semences, les engrais, les pesticides et le diesel ; régler les réclamations d'assurance agricole.

En même temps, la restauration du secteur agricole a attiré les fonds de la part du gouvernement central (100 M RMB) et provincial (404,8 M RMB). Le ministère de l'agriculture et des affaires rurales a sollicité les entreprises pour donner des semences, engrais et pesticides aux cantons les plus touchés. Les experts ont été envoyés pour la consultation technique et l'inspection. Actuellement, 10 267 ha de terres arables ont été replantées en culture. Le bilan a révélé une **perte économique de 65 Mds RMB**. Le **manque de systèmes d'alerte pour les inondations**, de systèmes et d'équipements pour le contrôle des inondations a notamment été souligné. Selon un expert, la technologie de prévision actuelle n'arrive pas encore à prévoir les catastrophes.

F. Yuan, J. Cadilhon (août 2021)

*Retour au sommaire ([ici](#))*

---

<sup>117</sup> Selon CHEN Miao, analyste chez East Asia Futures.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.  
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : [www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international](http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international)



Responsable de la publication : Jean-Marc Fenet  
Rédacteurs : Thomas Carré, Lennig Chalmel, Zilan Huang, Yang Jingxia, Ohran Chiali, Furui Ren, Kimberley Le Pape, Antoine Moisson, Camille Paillard, Julien Boudet, François Lemal, Dominique Grass, Li Wei, Jo Cadilhon, Fangwei Yuan

Revu par : Axel Demenet

Pour s'abonner : [camille.paillard@dgtresor.gouv.fr](mailto:camille.paillard@dgtresor.gouv.fr)